

# morbihan



Les oiseaux des dunes par Albertine Deletaille.

Cahiers de L'UMIVEM

Printemps - Eté 1988

N° 39

## Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan), filiale de la FNASSEM, a été fondée en 1969 et regroupe une soixantaine d'associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre au patrimoine naturel, artistique, architectural, culturel et historique du Morbihan.

Les associations qui la composent sont : soit des associations locales, soit des délégations départementales d'associations régionales, soit des délégations départementales d'associations nationales (voir la liste de nos adhérents...).

C'est évidemment aux associations locales que l'UMIVEM rend le plus de services. Elle leur sert de caisse de résonance auprès des pouvoirs publics, leur ouvre son bulletin, leur donne la parole à ses Assemblées Générales, leur fournit, quand il y a lieu, la documentation et les adresses de spécialistes.

Les animateurs de l'UMIVEM, entièrement bénévoles, ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. Pour garder son indépendance à l'UMIVEM, ils ont besoin de votre aide. Merci de ne pas l'oublier !

### SOMMAIRE :

- Assemblée statutaire du 27/02/88	P 1
. Rapport moral, Marie-Claire BORDE	p 10
. Le mot du trésorier, René REGNIEZ	p 11
. Compte d'exploitation 1987	p 12
- Les associations et le Tribunal administratif, Monsieur ANTON	
- «Il n'y a pas de bateau pour la destination que vous avez demandée», René ANDRE	p 17
- «Eun Tal», Patrice REPUSSEAU	p 25
- «Aquaculture», Robert VEKEMANS	p 26
- Rallye 1988	p 29
- Des livres à offrir, Marie-Madeleine MARTINIE	p 49
- Nouvelles des associations	p 52

**NE TARDEZ PAS** à nous faire parvenir votre adhésion ainsi que le montant de votre cotisation 1988/89.

**Associations et sociétés membres** : moins de 50 membres : 100 F, de 50 à 100 membres : 200 F, plus de 100 membres : 300 F.

**Amis de l'UMIVEM** : étudiant : 30 F, membre actif : 80 F, bienfaiteur : 150 F.

Votre aide financière nous est extrêmement précieuse pour soutenir notre action.

UMIVEM, B.P. 3, 56600 LANESTER      CCP 3.678.40 K NANTES

## ASSEMBLEE STATUTAIRE du 27/02/1988

### Rapport moral par Marie-Claire BORDE

Nous ne pouvons commencer sans évoquer tristement la perte de deux de nos amis : Yves ROBIC, administrateur, et Jean-Martin CHAUFFIER de l'association de l'Ile-aux-Moines, deux amis sûrs, actifs défenseurs du patrimoine...

Ce qui a dominé l'année, du noyau le plus actif de l'Umivem, c'est la conception et la réalisation des puzzles et ce que nous avons tenté pour faire connaître et vendre ces puzzles ainsi que le jeu de l'Hermine.

Nous savons maintenant que les «salons» purement commerciaux genre Salon du jouet de pointe, Salon du jeu, Foire de Nantes, etc... ne nous apportent pas grand' chose. C'est plus vers les salons spécialisés, à tendance militante, genre «Marjolaine» qu'il faut nous tourner. C'est dommage de s'adresser à une clientèle déjà convaincue alors que notre but est d'atteindre ceux qui ne s'intéressent pas encore à l'environnement, mais c'est ainsi.

Nous savons aussi maintenant combien il est difficile d'intéresser les entreprises même celles qui ont à faire avec l'environnement. Nous avons écrit à une soixantaine d'entre elles sur toute la France en leur proposant des jeux, des puzzles, des cartes de voeux..., nous les avons relancées, leur avons téléphoné. Nous n'avons eu aucune réponse.

Nous avons écrit à tous les maires du Morbihan qui n'ignorent tout de même pas complètement ce que nous faisons. Je pense particulièrement aux communes côtières qui ont des dunes. Dans ma naïveté, j'imaginai qu'elles pourraient offrir aux distributions de prix, arbres de Noël, etc..., des puzzles sur les dunes pour sensibiliser les enfants à la protection de ces dunes. J'imaginai ainsi qu'elles pourraient utiliser quelques cartes de voeux montrant la faune ou la flore de la dune.

Or je dois reconnaître qu'à part la municipalité de Ploemeur qui nous a acheté 19 puzzles, personne ne s'est intéressé à nous. Il y a là quelque chose qui m'échappe. Que l'on ne nous aime pas quand nous contrarions certains projets c'est inéluctable, mais que l'on refuse nos propositions quand elles peuvent prolonger des actions menées par des municipalités comme la protection et la replantation des dunes, je ne comprends plus. Qu'à Erdeven, qu'à Pouhamel, qu'à Saint-Pierre-Quiberon, où nous avons passé des heures et des heures à replanter des dunes dans un accord total avec les municipalités, on n'ait même pas répondu à notre demande me semble atterrant. Mais c'est ainsi et si décevant que ce soit, cela ne changera rien à notre manière de travailler.

Dès que nous avons reçu du comité français de l'Année Européenne de l'Environnement le catalogue des actions menées sur toute la France par les uns et les autres pendant cette année européenne de l'environnement, nous avons joint les responsables pour leur proposer notre jeu. Ce catalogue arrivait malheureusement trop tard et dans bien des cas nos propositions n'ont pas été acceptées parce que trop tardives. Nous avons contacté 240 personnes téléphoniquement.

Depuis décembre, Isabelle Le Chénéchal, que je peux garder ici grâce à un SIVP, a proposé les puzzles, jeux, bulletins divers dans 33 écoles de la région, 9 maisons d'anciens, les hôpitaux, 41 magasins et librairies, les comités d'entreprise, tout cela avec des fortunes diverses.

Nous avons écrit à 25 journaux en leur envoyant des prospectus sur le jeu et les puzzles accompagnés d'une lettre explicative. Certains journaux en ont parlé puisque nous avons eu des «retours» : Armor-Magazine, Rustica...

Nous avons écrit à Sélection, à Bernard Pivot pour leur parler non seulement du jeu mais de tout ce qui se faisait pour l'environnement pendant cette Année Européenne de l'Environnement. Nous avons écrit aussi aux chaînes de télévision en envoyant le jeu. A part FR 3, personne n'a répondu. Mais c'est tout de même grâce au ministère que j'ai été invitée à participer à une émission de «Fête comme chez vous» sur Antenne 2, le 11 février.

Au moment de Noël nous avons envoyé 3000 prospectus.

Tout cela prend un temps énorme bien sûr, consomme beaucoup d'énergie, mais mérite, je crois, d'être tenté car nous n'avons guère d'autre espoir de survie.

Quand on demande un sou au ministère de l'Environnement, on nous répond : «Faites appel au sponsoring», mais le sponsoring a des limites et puis dans

ce cas précis, ce n'est pas de sponsors dont nous avons besoin, c'est d'acheteurs et de gens qui nous aident à faire connaître et à diffuser nos jeux.

Car je peux vous assurer que nous avons de très bons «produits». Nombreux sont les acheteurs qui nous le disent. Les illustrations, aussi bien celles du jeu que celles des puzzles, sont ravissantes. Les idées qu'ils font passer sont celles que nous défendons tous. Les prix, un peu trop élevés à mon goût, sont raisonnables malgré tout. Cette année nous avons vendu 738 jeux de l'Hermine version nationale, 119 jeux de l'Hermine version Bretagne et 224 coffrets de puzzles.

Cela nous permet de subsister.

Je dois vous avouer que nous espérons faire mieux en cette Année Européenne de l'Environnement. Je pensais que les labels obtenus nous donneraient un bon coup de pouce. Je pensais que le ministère se servirait de ce jeu, enfin qu'il serait le jeu à la mode !!

Je vous disais que pour l'Umivem c'est particulièrement important. Voici pourquoi : j'ai pu, depuis décembre, embaucher à nouveau Yves Guillaumot pour un an et garder Isabelle Le Chénéchal jusqu'au mois de juin. Leurs salaires me reviennent à 5000 F par mois. J'aimerais les garder après que leurs contrats soient terminés. Pour Yves Guillaumot ce sera en décembre 88, pour Isabelle en juin. Mais comment les payer si je ne fais pas assez «d'affaires» ?

Isabelle parcourt le Morbihan et même la Bretagne à la recherche de clients : écoles, hôpitaux, maisons d'anciens, centres aérés, magasins de jouets, librairies... pour essayer de rentabiliser son emploi.

Yves s'occupe plus de l'administration, met de l'ordre dans les dossiers qui en ont grand besoin.

Tous les deux commencent à bien maîtriser notre ordinateur. Nos associations, nos adhérents sont sur fiches. Nous espérons que bientôt notre comptabilité sera informatisée.

Vous imaginez tous combien il est agréable d'être aidés par des gens sérieux qui connaissent un peu les dossiers. C'est un grand repos de l'esprit de pouvoir faire confiance à ses collaborateurs et je serais navrée s'il fallait à nouveau recommencer tout le travail avec des nouveaux.

Vous vous dites peut-être : «L'Umivem s'occupant de jeux s'occupe t-elle encore d'environnement ?» Je crois pouvoir répondre affirmativement à cette question. D'abord parce qu'en diffusant nos jeux, nous diffusons nos idées.

Autre question : «L'Umivem joue t-elle encore son rôle de fédération? Là aussi je crois pouvoir répondre affirmativement. En effet, chaque fois qu'on nous l'a demandé nous sommes intervenus pour nos associations adhérentes.

Par exemple à **Inguiniel** pour un problème de passage de ligne électrique dans la vallée de Saint-Maurice. Nous sommes allés plusieurs fois sur place : une fois avec Jean Rouyer, délégué régional «d'Espaces pour Demain», ancien président du CES de Bretagne qui a été séduit par le site, avec Robert Vekemans et les gens d'EdF, avec Jean-Pierre Le Danff des Bâtiments de France, Daniel Lasne de la DDA. Avec eux nous avons étudié un autre tracé moins traumatisant pour l'environnement.

Nous avons proposé ce nouveau tracé à EdF, sommes intervenus auprès des dirigeants d'EdF, du préfet. Nous avons encore de l'espoir que ce soit le tracé que nous proposons qui soit retenu.

A la demande de l'association de **Baden** nous nous sommes joints à l'APPSB pour participer à l'Enquête Publique sur la station d'épuration. Nous avons fait connaître aussi notre sentiment sur le golf de Baden au cours de l'Enquête Publique.

A **Languidic** nous sommes intervenus pour tenter de sauver un beau talus planté en bordure de route.

A **Plouharnel** nous sommes intervenus auprès de la municipalité et d'un industriel pour éviter la création d'une zone artisanale près de l'abbaye des Bénédictins, dans une zone non construite.

A **Locmariaquer**, nous avons aussi participé à l'enquête publique au sujet du chemin littoral, après être allés sur les lieux.

Nous sommes intervenus auprès de la DDA au sujet du remembrement de **Limerzel**.

Monsieur Mérimée, Madame Echard et moi avons eu un rendez-vous avec le Préfet au sujet des événements qui se sont passés à **Penestin** cet été.

Nous avons fait le tour de **Pluvigner** pour étudier les zonages du futur POS qui nous semblent contestables. Nous avons envoyé nos critiques au maire et lui avons proposé de le rencontrer. Car nous pensons que la concertation serait plus efficace qu'un recours devant le Tribunal administratif. Nous attendons de voir comment nos critiques seront utilisées.

A **Sarzeau**, après être allés sur le terrain, avec Monsieur Mazé, Erwan Le Cornec, nous avons rencontré le maire pour lui faire part de nos inquiétudes concernant certains zonages dans les zones du bord du golfe du Morbihan (Pointe de l'Ours) et de Banastère, zonages NA à l'ancien POS, que nous souhaitons voir transformés en NDa. Nous lui avons proposé de faire un montage audio-visuel sur sa commune, montage qu'il pourrait présenter à la population pour l'aider à connaître la richesse de son patrimoine naturel et architectural et faire comprendre l'intérêt qu'il y a à préserver des zones particulièrement sensibles. Plutôt que de demander à la DDE de le réaliser, il a souhaité, pour garder sa liberté, que nous fassions ce montage nous-mêmes sous notre responsabilité et que nous le passions à Sarzeau. Nous y travaillons actuellement.

Nous osons espérer que le travail d'approche fait auprès du maire aura une influence sur le zonage du POS et que nous n'aurons pas à l'attaquer. Nous avons senti en Monsieur Le Fresnois un maire très proche de nos préoccupations, soucieux de protéger l'environnement, mais tenu par des décisions antérieures sur lesquelles il lui semblait difficile de revenir.

A **Houat**, invités par l'association, nous sommes allés constater l'état déplorable des dunes. Nous avons alerté le Conseiller général Jean-Michel Kervadec et Jean-Yves Desdoigts inspecteur des sites, car il nous a semblé que des mesures urgentes étaient à prendre.

A **Larmor-Plage** nous avons tenté de nous opposer au remblaiement de la plage sur quelque 200 m<sup>2</sup>. Remblaiement qui avait été repoussé à l'unanimité par la Commission départementale des sites dans sa séance du 30 décembre. Or dès le 4 janvier les travaux commençaient. J'ai immédiatement alerté la préfecture et Monsieur le Préfet a décidé qu'il était préférable de sacrifier la plage aux automobiles : 200 m<sup>2</sup> de sable à un passage en double sens des autos. Peut-être un recours au Tribunal administratif nous aurait-il donné raison ? Mais, à quelques exceptions près, la population ne s'est guère manifestée contre ce projet et je dois vous avouer que je n'ai pas eu le courage de partir seule à la bagarre.



### Municipalités

Des municipalités ont fait appel à nous.

- Lanester pour la mise en valeur de l'étang du Plessis
- L'île d'Arz pour étudier son projet de centre de revitalisation.

Ce projet de l'île d'Arz nous a paru un peu trop important pour la taille de l'île et posait un problème d'épuration. A part ces réserves nous n'avons pas cru devoir nous y opposer car il nous a semblé que le promoteur était prêt à prendre nos souhaits en considération. Ces souhaits étaient que la loi littorale soit respectée, que ce projet ne soit pas plaqué sur l'île mais utilise au mieux les ressources humaines et économiques de l'île, que les constructions nouvelles respectent l'architecture traditionnelle dans laquelle elles s'insèrent, que le tourisme organisé autour de ce centre se fasse à partir d'une véritable mise en valeur du patrimoine naturel remarquable du Golfe du Morbihan.

Ploemeur nous a invité à une réunion d'information sur son projet de golf. Puis Erwan Le Comec et moi avons rencontré l'adjoint au maire. Notre position a été celle-ci : oui au projet de golf s'il respecte la loi littorale et n'entraîne pas de perturbations dans le milieu de lande rase du bord de mer

Oui à un hôtel et à des structures d'accueil. Non à l'opération immobilière trop importante qui est prévue pour accompagner la création de ce golf.

### Golfs

Depuis, à l'initiative d'Eau et Rivières nous avons eu une réunion avec plusieurs associations intéressées par les projets de golfs. Il y a 17 ou 18 projets ou golfs en cours de réalisation dans le seul Morbihan. Or la Fédération Française de Golf juge que d'ici 1990 la création d'un golf de plus par département serait suffisante. Un golf coûte extrêmement cher à réaliser. Devant cette situation alarmante, j'ai rencontré Monsieur Stevenin du Ministère de l'Equipement, qui est un peu le spécialiste des golfs puisqu'il a participé à l'élaboration d'une plaquette sur les golfs. Je l'ai invité à participer à la réunion de l'Umivem que nous espérons

faire avec Monsieur Méhaignerie et que nous avons dû repousser pour des raisons indépendantes de notre volonté.

En attendant nous pouvons étudier sa plaquette qui donne beaucoup d'informations très utiles.

### Dunes

Nous avons été aussi invités à participer à une réunion sur les dunes de Plouharnel avec tous les utilisateurs de la dune, municipalités, armée, marine, club de motards, sous la présidence du sous-préfet de Lorient.

Le problème le plus difficile à résoudre reste celui des motards. Le sous-préfet souhaitait qu'on leur sacrifie une zone de 4 ha en arrière de la dune dans laquelle ils puissent s'adonner à leur sport.

La SEPNB et l'Umivem ont demandé qu'avant de prendre cette décision qui peut avoir des conséquences graves pour la dune, on fasse un inventaire des sites susceptibles de recevoir ces motards, car nous craignons qu'une zone dunaire «donnée» aux motards ne constitue un précédent fâcheux. En effet comment ferons-nous ensuite pour refuser un morceau de dunes à d'autres utilisateurs ?

Et puis cette attribution ne risque t-elle pas d'attirer à Plouharnel de plus nombreux motards ? La sous-préfecture pense qu'à partir du moment où l'on met ce bien à la disposition des motards, il sera beaucoup plus facile de les canaliser et elle est prête à faire verbaliser les contrevenants. Nous regrettons qu'elle n'agisse pas dès maintenant. Elle en a les moyens puisque les motards contreviennent à la loi littorale.

Je dois vous avouer ma perplexité. La balle est dans notre camp. J'ai besoin de vos lumières.

Qu'avons-nous fait d'autre ?

Nous avons parlé d'environnement :

- avec les étudiants du Greta à Auray,
- à Radio Transat à Quiberon,
- à Radion Méduse à Lorient,
- à Antenne 2.

Nous avons participé :

- au congrès de la F.F.S.P.N. (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature),
- à la Transarmoricaine,
- à des réunions du Coline à Paris,
- à une journée sur la protection de l'environnement littoral au travers des procédures d'urbanisme à Rennes,
- au colloque des associations et des architectes des bâtiments de France à Fontainebleau,
- à une réunion d'Espaces pour demain,
- à 5 réunions de la Commission supérieure des sites. Au cours d'une de ces réunions nous avons donné un avis favorable au classement de la Mine d'or à Penestin,
- à 3 réunions de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites,
- à 2 réunions du Conseil général des Ponts et Chaussées,
- à 3 réunions de la F.N.A.S.S.E.M. (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux),
- à 2 réunions de la Corephae (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et ethnologique) - Monsieur Veysière-Pomot qui a remplacé Monsieur Auxière mène les réunions avec compétence. Je crois qu'en lui nous avons un très bon DRAC,
- à 3 réunions du Collège du patrimoine et des Sites qui étudie les Z.P.P.A.U. (Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). Il se fait là un travail remarquable, particulièrement dans le Finistère où un jeune architecte, Monsieur Marinos, travaille avec les municipalités à protéger ce qui mérite d'être protégé,
- à une commission des objets mobiliers,
- à 3 réunions de la Commission départementale des sites,
- à 2 réunions sur les propositions du département du Morbihan en matière de tourisme pour le 10ème plan - ce qui est une grande nouveauté. Nous avons été très sensibles à cette invitation de Maître Orain et malgré nos différends sur d'autres points nous sommes toujours prêts à travailler avec lui,
- et enfin aux réunions passionnantes organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan et Eau et Rivières dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement.

Et puis bien sûr, nous avons eu les réunions de l'Umivem, celles de tout le conseil, celles en plus petit comité avec Monsieur Mérimée, Paulette Paris, Monsieur Mazé, Erwan Le Comec.

Nous avons fait aussi notre bulletin. C'est l'oeuvre d'Isabelle Le Chénéchal pour qui c'était une première. Les caractères laissent à désirer. Nous essaierons autre chose la prochaine fois.

Actuellement le chanoine Danigo termine une plaquette sur les Eglises et chapelles du pays de Vannes. Il faudra que nous trouvions 50000 F pour l'éditer.

Nous aimerions faire un numéro sur les dunes.

Nous préparons un rallye pour le mois de juin.

Le mot du trésorier.

Les comptes que vous trouverez ci-après font apparaître un résultat positif, lié aux stocks.

J'attire votre attention toutefois sur deux points :

- sans les dons de la Présidente, les comptes auraient été tout juste équilibrés

- la présentation comptable actuelle ne permet pas de faire figurer les charges restant à payer à la clôture de l'exercice. Nous allons y remédier pour l'exercice 1988.

\*\*\*\*\*

La cotisation (déductible des revenus déclarés, rappelons-le) n'a pas été augmentée depuis plusieurs années. Or, il n'est pas d'action possible sans un minimum de ressources.

Je propose donc que cette cotisation soit augmentée en 1990 et dissociée de l'abonnement aux bulletins de l'UMIVEM. Cette dissociation, à condition que quatre bulletins au moins soient publiés annuellement, permet en effet de bénéficier de tarifs postaux plus attrayants.

De plus, l'UMIVEM adresse à ses adhérents les ouvrages que le chanoine Danigo consacre à l'inventaire des églises et chapelles du Morbihan. Ces ouvrages sont de véritables livres d'histoire de l'art et le coût de l'impression est sans commune mesure avec la cotisation de 80 F.

Il serait regrettable que les publications soit interrompues faute d'argent. Cette année vous allez recevoir le livre relatif à Vannes-Ouest. Le manuscrit relatif à Vannes-Est est pratiquement prêt. L'état actuel de nos finances ne nous permet pas d'envisager l'édition de ce nouvel ouvrage.

Compte d'exploitation du 1/12/86 au 31/12/87

<u>Produits (recettes)</u>		<u>Charges (dépenses)</u>	
Stock fin d'exercice	677 084,—	Stock début d'exercice	560 000,—
<u>Subventions et dons</u>		Jeu Hermine national	5 389,97
- Conseil Général	—	TVA Jeu national	4 355,—
- D.R.A.E.	6 000,—	Puzzles dunes	132 795,65
- D.A.U.	25 000,—	Cartes de voeux	50 085,72
- Ville de Gourin	150,—		
- Kaolins d'Arvor	2 000,—		
<u>Ventes</u>		Abonnements et cotisat.	6 229,86
- Jeu Hermine Bret.	9 796,30	Salaires et charges	32 550,—
- Jeu Hermine Natio.	77 124,38	Déplacements	17 626,08
- Bulletin Eog	1 275,80		
- Bulletins	9 651,93		
- Cartes de voeux 87	12 105,40		
- Cartes de voeux 88	18 856,60		
- Puzzles	25 631,70	Frais de bureau	8 389,90
Remboursement de port	7 014,45	Ordinateur	25 745,81
Récupération TVA	51 766,—	Timbrage	24 198,18
Assemblée générale	850,—	Frais d'assemblée génér.	2 552,50
Divers	541,16		
<u>Cotisations</u>		Prêt	30 000,—
- Amis de l'Umivem	23 533,—	Bulletin n° 37	27 932,84
- Associat. membres	5 275,—		
- Collectivités	460,—		
Intérêts Livret Epargne	91,68	Divers	9 626,21
Intérêts placements 86	5 110,33		
Intérêts placements 87	2 176,41	<b>Solde créditeur exercice</b>	<b>24 016,42</b>
	<u>961 494,14</u>		<u>961 494,14</u>

En donation de la Présidente : locaux : 10 000 F ; élec., tél.,.... 14 000 F

«LES ASSOCIATIONS ET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF».

Monsieur ANTON, Président du Tribunal administratif de Rennes

Monsieur ANTON, le président du Tribunal administratif de Rennes, interrogé par l'Umivem, a bien voulu nous dire comment fonctionne un Tribunal administratif et nous donner quelques conseils sur les relations des associations avec le Tribunal administratif et le Conseil d'Etat.

Nous avons retenu de tout cela quelques points forts.

1) Le juge du Tribunal administratif est au service de la loi et de la loi seulement.

Quel que puisse être parfois son sentiment sur les lacunes de la législation et leurs conséquences fâcheuses. Il ne faut attendre de lui que ce qu'il peut donner : un jugement établissant la légalité ou l'illégalité d'une opération.

2) Le juge du Tribunal administratif ne juge que sur dossier.

D'une certaine façon on peut dire que les faits (ce que le site a de particulier par exemple) ne l'intéressent pas en tant que juge. Il n'a même pas le droit d'aller voir sur place comment les choses se présentent. Il ne peut y aller (pour une expertise par exemple) qu'après avoir prévenu les parties. Sa visite prend un caractère officiel et sert à éclairer le dossier. Mais c'est vraiment sur le dossier qu'il juge.

Il ressort de ce principe que la préparation d'un dossier a une énorme importance. Il faut qu'en le préparant les associations oublient l'aspect affectif de leurs griefs (promesses non tenues, injustices flagrantes) pour s'en tenir à l'aspect légal des choses : la municipalité, ou l'Administration, a-t-elle respecté la loi dans tous ses aspects ? Le langage juridique emploie le mot «moyen» pour exprimer «la raison de droit ou de fait invoquée devant le tribunal à l'appui d'une prétention».

Ce qui importe donc c'est le choix par les associations de bons «moyens», c'est-à-dire des moyens qui ont des chances de retenir l'attention du tribunal.

Que les moyens soient nés comme il arrive plus fréquemment de l'oubli ou de la mauvaise interprétation d'une loi, ou comme il arrive plus rarement du contournement de la loi par des gens de mauvaise foi importera peu au tribunal. Ce qui importe, c'est de mettre en lumière le fait que la loi n'a pas été appliquée.

3) Dans cette mise en lumière de la non application de la loi il faut bien montrer comment la loi n'a pas été appliquée.

Exemple : un établissement classé (porcherie) peut être construit à tel endroit à condition de n'avoir que telle importance. Des promoteurs ont en projet un établissement beaucoup plus important. Ils fractionnent leur demande d'implantation. Chaque fraction obtient un permis de construire sans même qu'il y ait eu l'étude d'impact obligatoire pour un projet plus important. L'affaire est apparemment légale même si le volume final de la construction est triple ou quadruple de ce qui est autorisé. C'est la tactique du saucissonnage, tactique très fréquemment utilisée.

Le moyen ne consistera pas à pousser des cris d'horreur mais à démontrer par des chiffres que la loi, en apparence respectée, a cependant été tournée.

Lorsque les choses sont moins évidentes, il est tentant d'énumérer un grand nombre de moyens. Le Président du Tribunal administratif conseille aux associations d'éviter l'émiettement de leurs griefs de façon à donner l'impression d'un dossier bien étudié.

Que chaque moyen retenu par l'association soit appuyé de pièces : plans, photos, témoignages, montages, etc.... C'est cela un dossier bien préparé.

4) L'audience.

Bien que le Tribunal administratif soit prisonnier du dossier, il est parfois très important d'être présent à l'audience. En effet dans certains cas les juges qui ont, comme toujours, examiné très sérieusement le dossier



se sont fait une opinion commune et ont déjà pris leur décision. Mais il n'en n'est pas toujours ainsi et ils sont parfois partagés. De toute façon, le fait pour l'association d'être représentée à l'audience montre l'intérêt qu'elle porte au jugement du tribunal. D'autre part, il se peut que le représentant de l'association soit interrogé et qu'alors apparaissent des éléments nouveaux. Dans les cas difficiles l'audience a vraiment beaucoup d'importance et se termine parfois par une mise en délibéré c'est-à-dire que les juges vont se réunir de nouveau parce que l'audience a fait apparaître qu'un aspect des choses n'avait pas été, jusqu'alors, bien vu. Ce qui est dit précédemment de l'audience ne concerne que les questions de fait, car pour les questions de droit, les juges sont forcément d'accord.

5) Les expertises.

«Les expertises sont parfois utiles. Rarement dans le contentieux concernant la légalité des actes administratifs mais beaucoup plus dans le contentieux concernant la responsabilité car il y a souvent une dimension technique du problème. Les associations peuvent produire une expertise. Comme ce n'est pas une expertise contradictoire il faut qu'elle soit alors radicale pour avoir vraiment de la valeur. Quant aux expertises demandées par le tribunal, elles sont assez rares car on ne sait pas au départ combien elles vont coûter. Cependant nous avons un lot de techniciens à notre disposition et nous pouvons fournir des noms d'experts d'à peu près toutes les spécialités» dit Monsieur Anton.

6) Les commissaires-enquêteurs.

Le Tribunal administratif a aussi une liste de possibles commissaires-enquêteurs. Ce sont souvent des retraités de l'Administration. On les choisit en principe parmi les hommes de bon sens, peu suspects de partialité, ayant une bonne ouverture sur les problèmes économiques et sociaux.

Mais il serait important que l'opinion des associations sur les commissaires-enquêteurs auxquels elles ont à faire remonte au président du Tribunal administratif. Il peut se faire en effet que certains aient été mal choisis, qu'ils fassent leur travail sans s'y intéresser vraiment ou, au contraire, en prenant parti de façon regrettable.

Ce qui leur est demandé, c'est d'être à la fois un écho fidèle des remarques des usagers et de donner une opinion personnelle aussi objective que possible.

On n'a jamais trop de personnalités répondant à ces critères. Les associations pourraient en proposer. Elles peuvent surtout faire éliminer de la liste des personnes dont l'indifférence, l'incompétence ou la partialité auraient été manifestes. Monsieur ANTON insiste beaucoup sur le fait qu'il lui est impossible de savoir comment les choses se passent dans la réalité si on ne le lui dit pas.

7) Application du jugement.

Il est un autre point sur lequel Monsieur le Président Anton insiste fortement : celui de l'application des jugements, qu'il s'agisse de la décision du Tribunal administratif, du Conseil d'Etat (ou, dans quelques temps, de la décision de la Cour d'appel qui à Nantes sera pour «le grand Ouest» une marche intermédiaire entre les Tribunaux administratifs de région et le Conseil d'Etat, \* voir page 16).

«Comprenez bien», dit-il, «que le tribunal suppose toujours que ses décisions seront respectées et qu'il n'a pas pour mission d'aller voir sur le terrain si et comment la décision a été appliquée. Chaque fois qu'une décision tarde à être appliquée, il faudrait que les associations le signalent au tribunal.» Monsieur Anton précise que le Conseil d'Etat serait tout aussi intéressé que le Tribunal administratif par de tels rapports.

8) Indemnités - Astreintes.

Interrogé sur les astreintes Monsieur Anton dit qu'elles sont souvent symboliques et que si la loi est sur ce point insuffisante le magistrat n'y peut rien. Ce qui est sûr en tous cas c'est que quoique que l'on en dise pour effrayer les associations celles-ci ne risquent aucune pénalité d'ordre pécuniaire, ce ne serait pas une raison évidemment pour faire des recours abusifs («rarissimes du fait des associations», dit-il).

9) Présomption de légalité.

Il ne faut pas croire que du fait des limites du pouvoir du juge, il soit inutile de se battre sur le plan juridique.

En effet, si le procès devant le Tribunal administratif ou le Conseil d'Etat n'a qu'une portée théorique, cette portée est très importante. Car lorsque la décision du Tribunal administratif est en faveur de l'association la présomption de légalité est renversée. Avant le procès on présume que c'est l'Administration qui a le droit pour elle. Après la décision du tribunal donnant raison à l'association, tout est renversé et la préfecture par exemple se trouve dans l'illégalité si elle continue de protéger les travaux entrepris par une administration ou une municipalité sur un chantier pour lequel une association a obtenu le sursis à exécution. C'est quand la présomption de légalité est ainsi renversée que les associations peuvent parler fort pour faire comprendre ce qu'elles défendent. Il n'est pas inutile en effet de faire évoluer la législation.

#### 10) L'évolution de la législation.

En effet Monsieur Anton, serviteur de la Loi, considère que la législation n'est jamais parfaite. «On peut faire évoluer», dit-il, «et la jurisprudence et la législation. C'est ainsi que, par exemple, pour un tracé d'auto-route le Conseil d'Etat refusait d'examiner l'opportunité du projet et par conséquent ne se prononçait pas sur la question du tracé. Les choses évoluent. La nature de son contrôle se portera de plus en plus sur le tracé. D'une façon générale, jusqu'à présent, les juges ne cherchaient pas à voir s'il y avait erreur manifeste de l'Administration quant au choix d'un projet. Il est probable que de plus en plus les tribunaux s'intéresseront à cet aspect des choses et que le contrôle sera entier sur les D.U.P.»

\* Ces Cours d'appel auront pour utilité de désengorger, si l'on peut dire, le Conseil d'Etat et par conséquent de réduire considérablement (de trois ans à un an environ) le délai entre la saisine du Conseil et le jugement. Interrogé sur cette lenteur des tribunaux Monsieur Anton répond qu'il la regrette lui aussi et que la cause en est le trop petit nombre des juges.

#### IL N'Y A PAS DE BATEAU POUR LA DESTINATION QUE VOUS AVEZ DEMANDEE...

René ANDRE

Il y a plus de cent ans que les Américains ont, les premiers, mis en réserve de grands pans de nature. L'idée était belle et noble, mais l'aventure que vivent actuellement les parcs nationaux aux Etats-Unis est exemplaire. L'accès à tous de ces parcs rend illusoire toute protection. Le tourisme de masse engendre des destructions bien supérieures, par exemple, aux feux de forêts allumés par la foudre. Les mesures prises pour assurer une meilleure protection de la faune comme de la flore, s'avèrent inopérantes et, devant l'ampleur des dégâts, un spécialiste peut avancer avec humour : «Toutes nos dispositions actuelles ne nous mèneront pas bien loin. Le premier maillon de l'écosystème du parc c'était l'Indien. Celui-là, personne ne lui demande de revenir ! » Ce débat dont la presse de l'été 87 s'est fait le reflet intervient au moment où l'on peut s'interroger sur les conséquences de l'invasion massive des fies du Ponant, en particulier d'une des plus belles : Houat, dont la discrétion même assurerait jusqu'ici la sauvegarde.

De Houat, petite île ventée, il y aurait sans doute peu de chose à raconter si militaires et marins n'avaient saisi l'importance de sa position stratégique. Le Duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, écrivait en 1757 : «La possession de cette île est plus importante qu'on ne peut l'imaginer. Elle nous serait de la plus grande ressource pour y établir des dépôts, des magasins, des hôpitaux... Que l'ennemi s'en empare, il nous coupe toute communication avec Belle-Ile». L'ennemi, c'est successivement le Romain, le Hollandais, l'Anglais, enfin l'Allemand... et chacun pille.

Plus exceptionnel sur le plan historique est l'étonnante charte «césaro-papiste» qui régissait Houat et fut formalisée dans un document de 1822, et qui montre la solidarité et le sens de l'équité des fliens face au juridisme faussement égalitaire des continentaux.

Ce texte témoigne surtout du souci de cohésion de la petite communauté houataise face aux adversités de toutes sortes. Entre les mains du recteur («in manus tuas») la délégation de pouvoirs est quasi-totale, mais ce roitelet ne peut avoir d'héritier... et s'il joue les tyrans, l'évêque le détrône d'un trait de plume.

Parler d'histoire à propos de Houat, c'est risquer de passer à côté de ce qui est peut-être l'essentiel, à savoir sa sauvegarde aujourd'hui, celle de son avenir qui passe par la protection de sa zone de pêche, bien sûr, mais aussi celle de sa flore, contribution incomparable et unique à ce qui fait la magie de ses paysages. Le jardin paradisiaque de la Genèse impliquait déjà un monde floral dont les commentateurs des Ecritures Saintes n'ont pas manqué de développer les significations ésotériques. Dans l'autoportrait qu'il destinait à Agnès Frey sa fiancée, Dürer se représentait ayant en main une fleur de chardon bleu. Ce n'était pas là un simple ornement décoratif. Cette fleur était alors considérée comme le symbole de la fidélité conjugale comme le sera plus tard le lys. Quoi d'étonnant alors à ce que Houat soit si souvent citée comme le refuge de la fidélité conjugale alors que sur ses dunes fleurit le «*Pancreium maritimum*» ce lys royal (dont l'éclosion naturelle sur le continent est d'une grande rareté) et où fleurissait aussi avec abondance un chardon du plus beau bleu !

Cette flore houataise, miracle sans cesse renouvelé, cohabite sans grand dégâts apparents avec les envahisseurs épisodiques de l'île qui préféraient ravager les troupeaux ou les maigres mesures que l'oseille sauvage et les mûres. Aussi les siècles, malgré les heurs et malheurs des hommes devaient-ils voir maintenu intact le tapis bigarré et la dune odorante.

C'est cette vue et ce parfum qui ont du adoucir les veillées et les macérations du bon St Gildas, premier envahisseur officiel mais dont les motivations étaient de «pleurer ses péchés et ceux de sa race». Tout ici, aujourd'hui, comme il y a bien des siècles chante l'illumination. La lumière y acquiert une qualité de transcendance, d'insondable et de sacré. Elle pénètre droit jusqu'à l'âme, décape, dénude, expose et isole dans une sorte de félicité que d'autres qualifieraient d'extase et qui éclaire toute chose à son insu.

Les visiteurs successifs de l'île se trouvent bien avisés de se montrer discrets sur ses charmes, hormis les militaires toujours expansifs lorsqu'il s'agit de victoires vraies ou supposées. C'est le cas de cette chronique navale anglaise décrivant les événements du 16 juillet 1696 : «D'autres soldats qu'on avait débarqués avec des barges et des pinasses à Houat, une des îles appelées «cardinales» emmenèrent trois cents pièces de bétail après avoir brûlé la ville de ce nom.....(140 habitants

à l'époque ! ). «Il y eut... sans exagération... au moins vingt villages et treize cents maisons détruites à Hoëdic» (La petite île voisine de Houat et qui comptait alors un peu plus de deux cents âmes!!) «et on tua près de seize cents pièces de gros bétail et de chevaux» !

Il faudra attendre deux siècles pour que les témoignages sur la flore houataise se multiplient. Le premier sera celui de l'abbé Delalande en 1850 : «Du sommet des rochers de Locmaria à Belle-Île ou des jardins si pittoresques du Palais, j'avais jeté mes regards sur un flot oublié au milieu de l'Océan. J'y savais le *Pancreium*, le Crambe, le *Lagurus*, plantes que j'avais vainement demandées aux sables de Donant... Là, de plus, se trouvait un peuple à part, un gouvernement tout exceptionnel, le seul peut-être de ce genre en Europe ! J'avais des plantes à y recueillir, des moeurs pures et simples à y étudier... Le spectacle de la vie innocente d'une petite peuplade, heureuse sous un régime à la fois monarchique, constitutionnel, républicain, communiste même dans un sens que nous ne pouvons réprouver... Avec quelle joie donc après trois jours d'attente, je sautai dans la barque qui devait me conduire à Houat... Bientôt, à la clarté du jour, succède le pale reflet de la lune, et me voilà témoin d'un autre phénomène. Nous sommes encore à un ou deux kilomètres du port de Houat, et mon odorat me signale avant mes yeux la terre voisine ; les douces émanations du Lys de Houat (*Pancreium maritimum*) mélangées aux parfums de l'oeillet de falaise (*Dianthus Gallicus*) et de la rose à feuille de pimprenelle, me sont apportées par la brise du soir».

A cet enthousiasme, naïf et touchant, succède celui de Charles-François Aubert qui à l'occasion d'une visite de Houat en 1886, renchérit : «Un jour ou deux à Houat laissent dans l'âme de l'observateur, dans l'imagination de l'écrivain ou de l'artiste, une trace ineffaçable. Les mille compétitions, les mille lassitudes de la vie moderne semblent n'avoir jamais existé... La vie simple, honnête de ces gens qui n'attendent rien, sinon de leur travail sans trêve, et sont toujours prêts à partager le fruit de leur opiniâtre courage, cette existence n'appartient pas à notre siècle.»

«Du sommet des falaises, on jouit de tableaux merveilleux. Pendant l'été, le gracieux lys de Houat, croissant spontanément, embaume l'air de son parfum si suave ainsi qu'une sorte d'immortelle, à la couleur d'or bruni qui ne réclame, elle non plus aucune culture. Ils alternent sur les guérets, au bord des sources vives dont l'eau est délicieuse, avec un joli petit oeillet carminé, avec le chou marin, avec l'asperge sauvage.....!!! «

Dans l'ouvrage d'Ardouin-Dumazet consacré à la côte bretonne et daté de 1894, se trouve également cette description idyllique : «un sentier caillouteux partant de la fontaine nous conduit sur le plateau ou plutôt sur les hautes dunes couvertes d'un épais gazon parsemé de fleurs recouvrant la pente méridionale. Nous cherchons vainement le lys de Houat au doux parfum, il est desséché maintenant et ne fait plus de l'île l'odorante cassolette dont parlent tous ceux qui ont visité Houat au printemps ; dans les dunes, des oeillets roses et des plantes balsamiques laissent flotter cependant un parfum léger et subtil.»

«Des chardons bleus, une plante marine aux grappes violettes, s'accrochent aux pentes. Là bas éclate l'or des ajoncs... Quand nous repartons, notre chaloupe se dirige vers la Trinité-sur-Mer. Le crépuscule descend bientôt, alors c'est une féerie devant nous, Houat apparaît dans une splendeur de lumière blanche et rayonnante. Le grand «Mulon» semble baigné dans les reflets polaires, l'ouverture qui le creuse, le «trou du Diable», est comme un oeil ouvert sur les mystères de la terre celtique.»

L'un des plus célèbres visiteurs de Houat, Alphonse Daudet, ne semble pas enthousiaste :

«A mesure que nous approchons», (en débarquant, il vient de s'égratigner sur les rochers et surtout de se mouiller copieusement et les pieds et les «protège-chaussure» ce qui ne peut vous mettre de belle humeur), «l'aspect change, le terrain véritable apparaît, désolé, brûlé de soleil et de mer, hérissé de hauteurs farouches. A droite du chemin, un fort démantelé, abandonné, un moulin gris, à gauche, qui nous donne la vitesse des brises de terre et quelques toits très bas groupés autour du clocher ; tout cela est morne, espacé, silencieux. On croirait l'endroit inhabité, si des troupeaux épars sur les pentes, dans les vallons rugueux de l'île ne se montraient de loin, errants ou broutant de maigres végétations sauvages.»

Par bonheur, notre voyageur fait d'autres rencontres :

«Chemin faisant, nous remarquons la flore de l'île, étonnante sur ce rocher battu des vents : les lys de Houat, doubles et odorants comme les nôtres, de larges mauves, des rosiers rampants et l'oeillet maritime, dont le parfum léger et fin forme une harmonie de nature avec le chant grêle des alouettes grises dont l'île est remplie.»

En chapeau noir ou canotier, col à manger de la tarte et veston en alpaga, ces honorables visiteurs déambulaient donc, il y a maintenant déjà cent ans, l'oeil sûr mais le pas hésitant sur les galets de la plage. Que venaient-ils chercher ? Un dépaysement, bien-sûr, et la satisfaction aussi de cette curiosité de l'ethnologue qui n'hésite pas à soulever le couvercle des chaudrons pour vérifier de quoi est fait l'ordinaire de naturels hors normes. Leur curiosité était également éveillée par une charte qui fait de la civilisation de Houat et d'Hoëdic un sujet d'études aussi riche que celui des missions Jésuites chez les Guaranis. C'est Alphonse Daudet qui a su, peut-être, le mieux traduire, quoique cruellement, ce que pouvait être l'impression d'un trop court séjour sur Houat

«Tel qu'il est, ce pauvre village morbihannais vous fait penser à quelque douar africain ; c'est le même air étouffé, vicié par le fumier qu'on entasse sur le seuil, la même familiarité entre les bêtes et les gens, le même isolement d'un petit groupe d'êtres au milieu d'une immense étendue ; de plus les portes sont basses, les fenêtres étroites, nulles même sur les murs regardant la mer. On sent bien la misère en lutte contre les éléments ennemis.»

Pour ceux qui disposaient du temps nécessaire, s'ouvrait cependant un autre monde, celui non plus des seules images du village, mais de la connaissance des hommes, de leur solidarité, de leur ferveur religieuse autant que d'une vie secrète qui allait bien au delà des mots et des clichés.

Beaucoup de visiteurs ont succombé à la magie de l'île, fruit des jeux de lumière entre ciel et mer, et de la palette inattendue des floraisons. Les choses ont-elles changé, aujourd'hui ?

Encore peu de choses si j'en crois cet échange entre Eugène Thomas l'écrivain et son ami Jean Repusseau, inspecteur général de l'Enseignement, dont les silhouettes se découpent au coin de notre chemin : «Voyez ces sentiers, il aura fallu cinq cents ans pour fixer leur tracé capricieux, et pourtant si conforme à une sorte de démarche économique tout autant qu'esthétique. Alors que de l'autre côté, ! (suivez mon regard) «ils n'ont besoin que de cinq minutes sur ordinateur pour tracer une autoroute, un mois à peine pour le réaliser !»



Oui, c'est vrai, Houat est une terre protégée. Protection due à la providentielle peut-être, mais aussi et surtout à la rareté des relations avec le continent. Au 19<sup>ème</sup> siècle, quand un passager se présente à destination de Houat, un feu est allumé trois quarts d'heure après le coucher du soleil sur une des buttes de St Gildas de Rhuys. Il ne doit être éteint que lorsqu'un signal semblable sur l'île vient de lui répondre. Le lendemain, une chaloupe ira le chercher pour l'accueillir au village où il devra selon les rigoureuses dispositions de la charte houataise, coucher, chaque soir, dans une autre maison de telle sorte qu'aucun lien ne vienne privilégier sa relation avec une famille plus qu'avec une autre ! (peut-être aussi pour qu'aucun séjour ne soit trop long !).

Au début de ce siècle, la chaloupe des Ponts et Chaussées «le Furet» esquisse un premier service régulier hebdomadaire, vers 1925, un flieu, Louis le Hyaric, propose trois traversées hebdomadaires sur le «Ste Anne». Apparaît alors, enfin ou hélas, un premier bateau à vapeur (qui coulé piteusement au port, sera remplacé par «l'Angélus de Mer» qui marche à la voile soutenue par un petit «Thomson» à

mazout et dont il faut chauffer l'unique cylindre une demi-heure avant sa mise en marche. Les occupants notent que son piston «trépisse» énormément !!! Dans les meilleures conditions, il faut toujours environ deux heures pour atteindre l'île.

Nous passerons très vite sur «l'Etoile Quiberonnaise» qui comme son nom l'indique, appartient aux continentaux et ne peut donc qu'être malcommode pour les flieus !

Les Allemands débarquent en 1940 autant pour rafler veaux, vaches, cochons, couvées que pour assurer la rupture de l'île avec toutes les liaisons étrangères. Après leur départ, apparaîtront successivement «le dernier Galopie», «le Norbert», «le Saint-Gildas», «La Rose de Lisieux», «l'Archange Gabriel», «le Cap au large», l'émouvant «Notre Dame du Confort» toujours fidèle au poste de même que le dernier navire-amiral de la flotte houataise «l'Enez Houad».

C'est à son bord, dès Quiberon, que s'opère la première coupure avec le continent. Pour un peu, on y reniflerait déjà l'oeillet ou l'ail sauvage. A défaut, on est sûr d'y retrouver la chaleur et la fidélité des flieus vis à vis de ceux qui veulent bien respecter leur espace vital à terre comme en mer.

Avec le sombre «Men er Vag» le service public reprend ses droits en 1983 et quand bien même son moteur rugit comme turbine fatiguée de Boeing 727, il faut encore une heure pour atteindre l'île.

Alors commence en 1987, orange comme fusée de détresse sur mer déchaînée, l'ère des catamarans rapides avec le «Gorinis», siège inclinable et accélération style T.G.V.. La traversée Quiberon Houat prend alors moins de temps qu'il n'en fallait pour préchauffer le modeste moteur de «l'Angélus de Mer», cinquante ans plus tôt.

Déjà à l'horizon de Nantes ou du Croisic apparaissent d'autres monstres qui surgissent plus rapidement qu'il ne faut de temps aux dernières bandes de marsouins pour prendre le large sans esprit de retour.

Personne n'oserait contester l'esthétique industrielle de ces nouveaux coursiers des mers, mais que dire des cavaliers qui, pressés comme harengs en caque, débordent des bossoirs.

Telles les chenilles processionnaires, tous ces vacanciers vont draguer sans malice et tout sens landes et dunes et puisque cette île n'a pas de boutique de souvenirs, ils vont piller les fleurs, les chardons que l'on arrache et que l'on ramène fièrement en bouquets arrimés dans la boucle du sac casse-croûte. On n'a pas perdu sa journée. Que parlez vous de crime ? Le droit au sol, l'accès tout azimut, le semis de papiers gras, mais cela doit bien faire partie des Droits de l'Homme ! Les droits à l'Environnement. Mais de quoi parlez-vous ? Totalement inconnus ils ne justifient certainement pas de descendre dans la rue. Alors pourquoi s'indigner du gachis provoqué par ceux qui n'hésitaient pas à brûler comme allume-feu les magnifiques claies de bois que le Conservatoire du Littoral avait disposées à grand frais pour faciliter l'accès des plages et protéger la dune ?

Comme Harpagon, découvrant la disparition de sa cassette, on voudrait bondir pour réclamer des argousins, des cordes, des barbelés. A défaut de papier d'huissier, ce sont les feuilles roses de papier toilette que les visiteurs sèment à tout va pour rappeler leur passage dévastateur.

A Houat, la nature qui avait toujours été prête à réparer les brèches ouvertes par la mort, baisse les bras et nous, et vous, réclame aide et assistance. Automne, hiver, printemps, ne suffisent plus pour combler les grandes taches blanchâtres qui, comme impacts de 75, comptabilisent le passage des barbares.

Sommes nous donc assez riches pour gaspiller nos derniers trésors ? Pour sauvegarder un tel patrimoine, il faut du coeur, de l'intelligence et des tonnes de bonne volonté. A défaut, il faut nous souvenir de ce qu'écrivait, vers le milieu du dix-huitième siècle, Monsieur des Tailles, major des garde-côtes de Belle-Ile-en-Mer, sous la juridiction duquel était placé Houat :

«A Houat, l'usage de l'hospitalité y est encore dans toute sa vigueur. Il n'y a que les commis de ferme», (c'est-à-dire les percepteurs), «qui en soient privés ; dès qu'ils seront reconnus pour tels, on les met dans un bateau et on les reconduit à la terre voisine, mais avec la plus grande douceur.»

Pour protéger l'île de l'invasion, ne serait-il pas temps de constater que le tourisme «à tout va» est une nouvelle forme d'imposition, et ayant reconnus pour tels ces nouveaux percepteurs, ne serait-il pas grand temps de les reconduire sur leurs monstres des mers vers tout autre destination à leur convenance et sans se départir de la plus grande douceur ?



HOUAT en 1946

EUN TAL

Patrice REPUSSEAU, Houatais de coeur.

l'écriture laissée	!	elle est mouvante lentement
par les pattes des goélands	!	au rythme de vos pas
lettres et signes piétinés	!	elle vire avec vous
des mots étranges se recourent	!	c'est le tournant
	!	qu'on porte au-dedans de soi-même
	!	
mots palmés de la terre	!	
de la mer et du vent	!	combien de fois ai-je tenté
à qui s'adressent ces messages ?	!	de fixer cet endroit
	!	cet instant de trouver des repères
sur la pointe d'Eun Tal	!	le moment où l'on vient
où le sable est grossier	!	le moment où l'on est
et les voiliers s'arrachent à la terre	!	celui où l'on dépasse
au bout de la laisse du vent	!	
	!	toujours en vain toujours
d'abord un brin de mât	!	et je reviens toujours
comme une pousse	!	à cette pointe d'une année
puis les feuilles blanches des voiles	!	sur l'autre
	!	
et la coque glissée	!	où les courants comme les ans
sur de l'huile par petit temps	!	et les écailles se recouvrent
sans laisser bruit ni trace	!	
au ralenti tout est silence	!	
	!	
lorsque l'on marche sur Eun Tal	!	
impossible de situer	!	
l'emplacement précis de cette pointe ronde	!	

Robert VEKEMANS

Au cours de ce XXème siècle, l'homme a remblayé ou endigué en Bretagne plus de 50 % des zones humides et estuariers. Il est communément admis aujourd'hui que ce fût une grave erreur écologique, néfaste aussi bien à la conchyliculture qu'à la pêche, et qui supprima la fonction épuratoire des eaux de ces zones. Ce qui contribua à l'aggravation constante de la pollution en rivière et sur les plages.

Tout au long du siècle dernier, les Ecossais ont pratiqué exactement l'inverse dans l'estuaire de la Clyde et se sont efforcés avec persévérance d'effectuer tous les travaux susceptibles d'augmenter la capacité du bassin de marée et donc l'énergie de cette onde marée. Les courants de flot et de jusant ont gagné une telle ampleur qu'ils ont fait de GLASGOW un port maritime.

Or ces derniers temps, on parle de plusieurs projets d'empiètement sur le domaine de la marée par endiguement des étiers et de la rivière de PENERF. Non seulement on envisage de construire sur plus de 30 hectares un port de plaisance, mais aussi un développement immobilier en bordure du littoral. De plus, d'autres endiguements y sont proposés pour les projets de développement aquicole en «site endigué».

Il est très louable que l'Association AQUAMOR, fondée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan avec l'aval des autorités du Ministère de l'Agriculture, se dévoue au développement de la production aquicole du département. Mais l'aquaculture peut se pratiquer de différentes façons en «site terrestre», en «site submersible» et en «site submergé». Afin de promouvoir l'idée, AQUAMOR a organisé la visite de différentes installations de Loire-Atlantique, de Vendée et de Charente-Maritime. Mais celles-ci sont principalement du type «site endigué». Or la côte Atlantique, entre Loire et Gironde, se différencie totalement de la côte Morbihannaise. En de nombreux points la première a subi, au cours de siècles récents, un soulèvement orogénique qui eut pour résultat un important retrait de la mer avec ses poissons, ses crustacés et ses coquillages. Les ports se sont ensablés

ou ont disparu, comme Brouage, etc... Pour valoriser ces espaces, l'homme a été, pendant plusieurs siècles, contraint de poldériser par endiguements. De vastes étendues ont ainsi été utilisées au cours des années récentes pour le développement de l'aquaculture «en site endigué». Mais ces exemples semblent mal indiqués pour être adoptés en Morbihan, et particulièrement dans le Golfe du Morbihan et en rivière de PENERF. En effet, la côte Atlantique du Ponant s'enfoncé de plus en plus et on n'assiste pas ici à une régression de l'Océan, bien au contraire.

Il est donc particulièrement indiqué de développer ici l'aquaculture en «site submersible» ou en «site submergé» ou en «site terrestre». Le «site endigué» doit être proscrit chaque fois qu'il exige de nouveaux endiguements, c'est-à-dire de nouveaux empiètements sur le domaine de la marée. Car ils réduisent le bassin et l'énergie de l'onde marée. Les courants décroissent et les parcs ostréicoles voisins s'ensavent. Les passes s'ensablent, ce qui freine à nouveau la propagation de l'onde marée. Les seuils se relèvent, gênent la navigation et c'est le cycle infernal de la mort de l'estuaire qui s'enclenche. L'apport d'eau de mer diminue au fur et à mesure, d'où un moindre mélange avec les eaux douces dans le domaine saumâtre. Les apports nutritifs pour la conchyliculture s'appauvrissent.

Comme l'énergie de marée se réduit, les zones humides qui complètent l'estuaire reçoivent moins d'eau de mer aux vives eaux. Ce manque de dilution d'avec les eaux de ruissellement ne parvient plus à lutter efficacement contre les pollutions d'origine terrestre qui tuent phyto et bioplanctons. Or l'importance des apports et des échanges biologiques liés aux zones humides et estuariers avec leur influence sur l'alevinage et la productivité des eaux maritimes du plateau continental, est primordiale.

Les productions de mollusques, de crustacés, de poissons dépendent du rôle nutritif de l'estuaire et de la vasière exondable : eaux plus chaudes, riches en sels minéraux et bien éclairés. Cet écosystème (biocénose + biotope) est un des plus riches producteurs de matière vivante de la planète.

Mais, puisque les milieux officiels agricoles semblent encore attardés à l'âge dépassé de la civilisation technologique de la consommation, du gaspillage, de la pollution, l'agriculture continue aussi à gaspiller et polluer par un usage inconsidéré de fongicides, de pesticides, de nutriments (NO<sub>3</sub> et PO<sub>4</sub>) et dont une majeure partie est perdue par ruissellement et contaminée jusqu'à nos eaux «potables».

de distribution. Cette agriculture devenant plus biologique doit à son tour être réorientée comme l'industrie. Celle-ci est devenue bien économe en énergie et aussi en énergie électrique, donc moins polluante de nos rivières.

Pourquoi le Département de l'Agriculture viendrait-il encore, dans le domaine maritime, inciter l'aquaculture à plus d'endigements néfastes à l'écologie économique du littoral ?

## RALLYE DE L'UMIVEM - 18 juin 1988

### «LA GRANDE AVENTURE DU ROHAN»

Voici quels étaient les documents remis aux concurrents du Rallye du 18 juin. Il serait trop long de raconter ici les épreuves auxquelles ils étaient soumis. Mais depuis certains nous ont dit avoir conservé les documents pour préparer des promenades entre amis et mieux voir alors les paysages traversés dans ce coeur de la Bretagne.

### LE ROHAN

Le Rohan est une région historique qui s'est constituée, au coeur de la Bretagne, à partir de l'apanage consenti, en 1120, par Eudon de Porhoet à Alain, son troisième fils. Les limites de ce territoire ont varié au cours des siècles. En gros, on peut dire qu'il s'étendait de l'Ellé à l'Oust, avec pour axe la vallée supérieure et moyenne du Blavet.

#### Une géographie confuse.

Dans sa partie nord le Rohan s'adosse au massif Duault-Quintin qui culmine à 318 m, dont la bordure méridionale est marquée sur la carte de l'I.G.N. par la bande forestière qui va de la forêt de Duault à Kergrist-Moelou, Saint-Nicolas du Pélem puis la forêt de Lorge. Il domine, en continuation de celle du bassin de Chateaulin, une dépression schisteuse. Celle-ci va en se rétrécissant par Glomel, Rostrenen, Plouguernevel, Gouarec et se heurte finalement au quadrilatère de la forêt de Quénécan (200 à 280 m). Plus au sud, le relief s'adoucit avec les schistes de Cléguérec et le bassin alluvial de Pontivy. Ces schistes de Cléguérec ont été exploités pendant des siècles et ont fourni des ardoises à toute la région.



Du côté de l'est, ce qu'on appelle le plateau de Rohan, fait de schistes, s'abaisse rapidement au-dessous de 200 mètres. Il est traversé en oblique par la vallée de l'Oust qui conduit ses eaux à la Vilaine.

Le Blavet, quant à lui, coule du nord au sud à partir de sa source en se frayant difficilement un passage puisqu'il disparaît sous un chaos rocheux à Toul-Goullic, puis change de direction pour contourner la forêt de Quénécan. Il reçoit, dans cette partie de son cours, son affluent le Daoulas qui a réussi à percer une cluse pittoresque à travers une crête de roches dures. A partir de Saint Aignan, il retrouve son orientation initiale et se faufile au contact des deux plateaux granitiques et schisteux.

#### Une histoire tumultueuse.

Alain de Porhoet s'établit d'abord sur le promontoire fortifié de Castennec sur le Blavet puis se construisit, sur l'Oust, à Rohan, un château dont sa famille porte le nom. Son fils Alain II introduisit les Templiers sur ses terres notamment à Priziac, à Locmalo et à Pontivy. Alain III fonda, en 1184, l'abbaye cistercienne de Bon Repos qui allait devenir la Nécropole des Rohan.

Les seigneurs de Rohan menèrent une active politique d'expansion territoriale. Le mariage d'Alain III avec Constance de Bretagne leur apporta les chatellenies de Mur et de Corlay. Au XIII siècle, après l'extinction de la maison de Porhoet, ils recueillirent une partie de la succession avec la chatellenie de la Chèze. En 1273, la défaite des barons de Lanvaux entrés en rébellion contre le duc de Bretagne permit à la vicomté de s'agrandir vers le sud. En se mariant avec Jeanne, héritière du Léon, Jean de Rohan réussit à s'implanter jusque dans la pointe nord-ouest de la Bretagne.

La guerre de succession de Bretagne de 1341 à 1364 brisa momentanément cet élan. Ayant pris fait et cause pour Charles de Blois, Jean de Rohan vit ses domaines piétinés par les Anglais, ses châteaux ruinés, sa ville de Rohan brûlée, ses terres confisquées. Cependant, la paix retrouvée, il récupéra ses biens et devint même, en 1371, lieutenant général en Basse Bretagne. Son fils Alain VIII épousa Béatrix de Clisson, héritière d'une grande partie de l'ancien Porhoet qui se trouva reconstitué. La vicomté de Rohan connut alors son apogée. Elle disposait de nombreuses forteresses : Josselin, Rohan, Pontivy, La Chèze, Corlay, Guémené.

Cependant elle allait bientôt connaître une ère de difficultés. Déjà Jean de Rohan, qui avait épousé en secondes noces Jeanne de Navarre avait cédé à leur fils Charles la chatellenie de Guémené. Dès lors cette seigneurie vivra d'une existence autonome avant d'être érigée en principauté au XVI siècle.

Pour s'être révolté contre le Duc, Jean II de Rohan verra ses forteresses assiégées et ses terres confisquées.

Avec Anne de Rohan, la vicomté tomba en quenouille. Epouse de Pierre de Rohan-Gié, elle transmit à leur fils René l'héritage des Rohan, à l'exception du Corlay laissé à sa soeur Marie, femme de Louis de Rohan-Guémené.

Ce René qui s'était marié avec Isabeau d'Albret subit l'influence de la cour de Navarre. Son fils Henri rompit avec la communion romaine et introduisit la Réforme protestante à Blain, à Josselin et à Pontivy. En 1561, le ministre Cabannès prêcha publiquement à la Noyale, une des foires les plus connues de la Bretagne. Son frère René II, qui lui succéda, mourut à la Rochelle en 1586 et fut inhumé non pas à Bon Repos mais à Blain. Henri II de Rohan (1579-1638) se montra ardent calviniste et, durant les guerres de la Ligue, ses terres furent envahies et dévastées par les troupes catholiques. Avec la paix, il retrouva son domaine qui fut érigé en duché par Henri IV, en 1603. Sous Louis XIII, il en fut à nouveau privé. Sa fille Marguerite fut la dernière de la lignée à demeurer fidèle au protestantisme. Elle mourut à Pontivy, en 1685.

Henri Chabot de Saint Aulaye, l'époux de Marguerite était catholique et leurs enfants furent élevés dans la foi romaine. En 1646, il fut créé duc de Rohan. Leurs successeurs, au cours du XVIII siècle désertèrent la Bretagne pour les armées ou la Cour. En 1791, leurs biens furent saisis pour cause d'émigration et Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot mourut peu après. La succession revint à Louis-Antoine-Auguste, qui parvint à récupérer la majeure partie de son héritage mais décida, en 1802 de vendre toutes ses terres. L'acheteur Louis Henri de Janzé, s'engageait cependant à rétrocéder à la famille les châteaux de Pontivy et de Josselin, ce qu'il fit en 1814, mais à garder Quénécan.

### L'abbaye de Bon Repos

Dès l'arrivée des Bretons, les forêts du Rohan furent hantées par des moines épris de solitude dont beaucoup furent sanctifiés. Ils ont laissé leur nom à plusieurs paroisses : Saint Aignan (Junian), Saint Caradec, Saint Gelven, Saint Gonnery. Le culte de Saint Gildas est répandu dans toute la région du Blavet, ce qui donne à croire qu'il y a séjourné. On y honore aussi son ami Saint Bieuzy, ainsi que Sainte Tréphine et son fils Saint Trémeur, victimes du tyran Conomor dont le château serait situé à Castel Finans en Saint Aignan. Les Rohan se réclamaient d'une parenté avec Saint Mériadec vénéré à Stival.

L'établissement religieux le plus illustre de la vicomté était l'abbaye cistercienne de Bon Repos fondée en 1184, par Alain de Rohan. Richement dotée, elle jouissait de revenus d'une dizaine de « villoes », des dîmes de plusieurs paroisses et possédait même des biens en Angleterre. Il disposait librement du Blavet entre Gouarec et Tréguenanton pour y établir barrages, pêcheries, ponts et moulins ; il pouvait prélever du bois dans la forêt « pour édifier et réparer maisons, moulins et abbaye » et y faire pâturer ses porcs.

Cette richesse temporelle allait bientôt porter préjudice à la ferveur des moines et, en 1387, on constatait « qu'une trop grande prospérité avait fait déchoir l'abbaye de son antique sainteté ». En dépit de plusieurs réformes, la décadence s'accrut avec la commende (usufruit d'une abbaye accordé par le Pape) introduite, là comme ailleurs, au XVI<sup>e</sup> siècle.

La conversion des Rohan au protestantisme constitua pour elle une nouvelle épreuve et, au lendemain des guerres de la Ligue, elle ne comptait plus que six religieux.

Le relèvement des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles consista surtout en une restauration économique et une reconstruction des édifices selon le goût de cette époque. Quand éclata la Révolution, l'abbaye n'abritait que quatre moines.

Le mobilier religieux fut dispersé et on en trouve encore quelques éléments au Quillio, à Lescouet-Gouarec, à Boquen, sans doute à Saint Aignan. L'abbaye fut vendue comme bien national en 1791. Son nouveau propriétaire comptait y

établir une manufacture de toile mais abandonna son projet, après que les chouans l'eurent pillée en 1796. En 1808, les pierres du clocher servirent à bâtir celui de Saint-Mayeux. En 1850, le chœur de l'église était encore debout mais les bâtiments conventuels étaient déjà ruinés. C'est à cette époque que les Janzé s'en sont portés acquéreurs et ont rattaché l'Abbaye au domaine des Forges, et ont réutilisé les piliers du cloître dans la construction de leurs écuries.

Les bâtiments s'organisent en un grand quadrilatère irrégulier accoté au Nord de l'église abbatiale, plan traditionnel des abbayes cisterciennes. Vu la déclivité du terrain, tous les bâtiments conventuels sont en contrebas de l'abbatiale. Les « pièces régulières » se situaient à l'étage des bâtiments, ainsi que la salle capitulaire située au dessus des celliers.

L'église par ses dimensions, se rangeait parmi les grandes abbayes 50 m x 40 m. Construite sur un plan en croix latine le chevet ne pouvait être que plat du moins jusqu'à la reconstruction, qui eut lieu au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

De l'église primitive datant du début du XIII<sup>e</sup> siècle, il ne reste que le mur Sud du chœur et le mur pignon du bras sud. Du jardin, on distingue deux arcades en arc brisé murées, qui étaient à l'origine deux fenêtres jumelées éclairant le transept.

Du XIV<sup>e</sup> siècle, on trouve des motifs architecturaux propres à cette époque : chapiteau à corbeille moulurée, arcs à plusieurs rouleaux chanfreinés etc..

L'abbatiale est restaurée et de nouveau embellie vers 1730 : une abside est construite, un mobilier de très grande qualité est installé (choeur lambrissé de boiseries rocaille, aigle lutrin en bois doré...).

Les bâtiments conventuels s'organisent autour du cloître dont seuls une arcade et un pilier restent en place - angle Sud-Ouest- Ce cloître était surmonté d'une galerie de circulation (corridor) qui desservait les pièces de l'étage. Ce cloître n'était pas voûté mais couvert d'un plafond.

Le bâtiment Est est complètement ruiné. Les trois autres côtés, plus homogènes dans leur maçonnerie, datent du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le logis de l'abbé est à la mesure des ambitions d'un aristocrate mondain. La façade principale imposante inspirée des châteaux de l'époque, structurée par trois avant-corps couronnés de frontons donne une impression de rigueur austère.

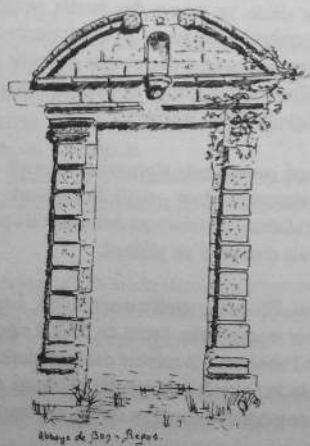
Dans les dépendances, un canal servait de vivier ; entre le vivier et le mur de clôture de la cour d'honneur se trouvait un jardin fruitier.

Le colombier était enclavé dans le mur de clôture extérieur.

L'abbaye avait une métairie et aussi un moulin situé en bordure du Blavet à l'entrée du vieux pont construit par les moines à la fin du moyen âge.

En 1986 s'est fondée, sous l'influence de Maurice Le Gallic, une association des « amis de l'abbaye de Bon Repos ». Cette association avec un courage extraordinaire a entrepris le relèvement de ces ruines magnifiques qu'il a fallu d'abord débroussailler puis nettoyer. Ce nettoyage fait apparaître des constructions dont on ne soupçonnait pas l'existence.

L'aventure est passionnante et ceux qui s'y donnent espèrent qu'elle aboutira à une restauration des pierres mais aussi à une renaissance intellectuelle et peut-être bien spirituelle des lieux ainsi restaurés.



## Les forêts et les forges

La forêt s'étendait sur une grande partie du Rohan. Il n'en reste plus que des vestiges dont les plus importants sont les forêts de Quénécan, de Branguily et de Loudéac. Elles offraient des ressources non négligeables en bois d'oeuvre et en bois de chauffage mais aussi pour l'élevage des chevaux sauvages et des porcs, sans parler de la chasse.

Attentifs à limiter les droits de pacage et de glandée et l'enlèvement du morbois qui n'était pas seulement du bois mort, les seigneurs de Rohan se dotèrent d'une maîtrise des Eaux et forêts. En 1613, Henri II de Rohan rédigea un règlement général pour une utilisation judicieuse de ses forêts. Pressés par des besoins d'argent, ses successeurs le respectèrent de moins en moins et la forêt se dégrada.

Elle fut surtout exploitée par les maîtres de forges. En effet le voisinage du minerai, du bois et de l'eau avait permis l'établissement de forges dès les temps les plus reculés.

### Les forges

On en trouve trace dès 1065 dans des documents d'origine monastique, mais en 1566 il y a déjà un haut fourneau près du château des Salles. Cela s'explique par la présence dans la forêt du minerai, de l'eau et du bois. En 1622 les Rohan qui possèdent les Salles accordent à Geoffroy de Finement le droit de diriger l'exploitation qui comprend désormais haut fourneaux, forge et fonderie.

L'eau venant des étangs par des canaux actionnait des roues qui fournissaient l'énergie à la soufflerie des hauts fourneaux, aux marteaux et martinets des forges et aussi à la fonderie.

L'alimentation des hauts fourneaux se faisait, pour le minerai et pour le charbon de bois, par des plans inclinés construits entre les halles et les hauts fourneaux. Le haut fourneau mesure 12m50 x 7m50 avec une hauteur de 8m75.

Les charbonniers vivaient dans la forêt logeant leur famille dans de pauvres petites maisons et passant eux-mêmes presque tout leur temps dans des huttes près de leur foué. Les bûcherons habitaient aussi la forêt dans des petites maisons parfois entourées de terre cultivée. Vivaient aussi de la forge et près de la forge les scieurs de long qui débitaient les plus gros bois, les charretiers qui

transportaient charbon de bois et matériaux de construction et enfin les mineurs qui étaient redoutés de la population car c'étaient souvent des itinérants qui passant d'une forge à l'autre ne se souciaient guère de ce qu'ils laissaient derrière eux et par exemple ne rebouchaient pas les trous creusés dans la forêt pour en extraire le minerai, et que les ouvriers des forges devaient remblayer à leur place. Vers 1860 c'était une centaine de familles qui vivaient des forges ou y travaillaient occasionnellement. Les corps de métiers attachés à la forge constituaient des sortes de clans où l'on exerçait le même métier de père en fils et où l'on se mariait suivant des règles bien établies.

Le fonctionnement de la forge proprement dite était assuré par des ouvriers habitant des logements fournis par le propriétaire de la forge.

Chacun de ces logements ouvriers comportait une pièce en bas de 24 m<sup>2</sup> prolongés au Sud de deux petits réduits et d'un grenier accessible par une échelle extérieure. Une porte intérieure permettait de faire communiquer deux logements. Chaque logement avait sa cheminée. Les forgerons apportaient leur mobilier.

Une trentaine d'ouvriers permanents suffisait à faire fonctionner la forge et les hauts fourneaux.

Dans le prolongement du beau logis du maître de forges, des maisons à deux étages abritaient le directeur, les cadres et les bureaux.

La maison du maître de forges était un beau bâtiment de 30 m de façade.

Une chapelle sous le patronage de Saint Eloi dominait le site et était reliée par une passerelle au logis du maître de forges.

On retrouve dans les bâtiments et dans la cour des pierres frappées aux armes des Rohan : «De gueules à neuf macles d'or».

Le jardin d'agrément, le Thabor a sept degrés au sommet desquels un élégant pavillon, appelé l'orangerie, dissimule un château d'eau.

A la suite des hauts fourneaux se trouvait la moulerie comportant décrottoir, marteau à chapeler (couper en morceaux) et poche de fonte.

La forge est équipée de marteau, de moufle, d'enclume. L'affinage se faisait dans des creusets assez petits et demandait plus de deux heures pour 60 kg de produit.

Dès la sortie le fer était repris par les forgerons dont les marteaux étaient actionnés par des roues à augets. La fonderie équipée d'un mouvement hydraulique permettait de fendre des plaques de fer entre deux cylindres équipés de taillants spécialement adaptés à la fabrication de fer à clous, dont les Forges des Salles avaient l'expertise. Elles fabriquaient aussi des bandes pour charrettes, des socs de charrue, des chaudrons, des canalisations, des boulets de canon.

En 1850 le prix de la fonte était de 25 F les 100kg. On obtenait 2kg de fer pour 3 kg de fonte et le fer se vendait environ 44 F les 100kg.

Le personnel des Forges bénéficiait d'une sorte de politique humanitaire à contexte patriarcal : soins de santé gratuits, pension aux veuves et aux vieillards, exemption fiscale, droit de chasse, cantine avec épicerie et café. Il y avait même une école qui fut d'abord un dispensaire. Les ouvriers dont les forgerons constituaient l'élite étaient payés au mois. Des primes étaient données pour la Saint Eloi, à Noël et au carnaval.

Toutes ces installations, rachetées aux Rohan par la famille de Janzé, fonctionnèrent jusqu'en 1858 s'améliorant au fil des ans.

Le propriétaire actuel, le comte J. du Pontavice, descend d'Henri de Janzé qui en 1858 décida de moderniser la forge et pour cela la reconstruisit en partie.

Outre les bâtiments des Forges, la forêt de Quénécan abrite six chapelles (ND des Neiges, Saint Ignace, La Madeleine, Sainte Tréphine, le Gouvello), des fontaines (Saint Ignace) et le calvaire de la croix rouge, un moulin à eau entre l'étang des salles et l'étang du fourneau, deux moulins à vent sur les hauteurs de la lande des courses, et le moulin à tan près de l'étang de la forge neuve. Ce moulin qui malheureusement menace de s'écrouler servait à extraire la tanin des écorces de chêne pour le vendre aux tanneries.

La forêt de Quénécan fournissait encore du bois à une ou peut-être deux verreries. Après l'extinction de ces industries, elle s'était reconstituée à partir de pépinières mais a été durement éprouvée par l'ouragan d'octobre 1987 : 230 ha environ ont été détruits dont 130 ha de bois irrécupérable et 60 Km de chemins sont à dégager... Sauf pour le chêne, le cours des bois a chuté d'environ 40 %. La reconstitution des plantations sera très difficile à cause des troncs cassés, des souches qui restent sur le terrain.

Or, aucune indemnité n'a été versée aux forestiers pour :

- aider à l'exploitation des bois qui sont beaucoup plus élevés que d'ordinaire,
- combler la différence de prix entre le prix normal du bois et le prix après la tempête,
- rembourser les plantations de moins de trente ans dont le bois n'est pas utilisable car trop petit.



Aussi les propriétaires forestiers qui ne comprennent pas pourquoi ils sont les seuls à ne pouvoir bénéficier d'indemnité «catastrophe naturelle» sont-ils très découragés.

### Notice sur les églises et chapelles visitées.

#### - Le Quillio

L'église Notre-Dame, en forme de croix latine relève de plusieurs époques :

- . la façade méridionale depuis le porche jusqu'au transept compris, de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle.

- . le reste de la nef de 1733,
- . la tour de 1751,
- . le chœur polygonal de 1791,

Le mobilier a été en grande partie hérité de l'abbaye de Bon Repos :

- . le maître-autel en marbre du XVIIIe siècle
- . les boiseries du chœur
- . le lutrin
- . les trois confessionnaux à baldaquin

A remarquer les statues en pierre de Notre Dame de Délivrance, en bois de Sainte Anne, de Saint Bernard, de Saint Thomas d'Aquin, de Sainte Barbe et de Saint Roch.

Dans l'ancien cimetière, belle croix de granit et à l'entrée grille exécutée en 1733.

#### Merléac

Chapelle Saint Jacques au village de Saint Léon. Ce village a connu autrefois une très grande importance, ce qui explique la présence d'une grande chapelle entreprise dès le début du XIVe siècle.

Rectangulaire, longue de 23 mètres, elle comporte trois nefs et s'étend sur cinq travées d'architecture. Les arcs brisés exposent sur des piles cantonnées de colonnes engagées à chapiteau géométrique. Deux porches y donnent accès.

Bien que classées, les peintures de la voûte sont perdues, faute d'entretien. Fort heureusement la grande verrière de chevet a été sauvagée. Datée de 1402 elle est l'oeuvre de Guillaume Béart de Rennes. On y voit, dans le tympan, outre les mâcles des Rohan, le Christ entouré des douze apôtres, dans les lancettes un double registre de scènes sur fond d'architecture. La première série de scènes représente les divers épisodes de la Passion, de la Mort et de la Résurrection du Christ ; la seconde se rapporte à l'histoire de Saint Jacques d'après la légende dorée (prédication, exorcisme, arrestation, décollation, transfert de son corps, inhumation, culte à compostelle, miracle du pèlerin dépendu).

La chapelle abrite, en outre, trois autels de granit et les statues de la Vierge à l'Enfant (XIVe), de Sainte Apolline (XVIe), de Saint Jean, une pieta et d'autres anonymes.

#### Lanrivain

Le calvaire de l'ancien cimetière.

Il porte l'inscription : «Henri Quere a fait faire ceste croix en 1548». Brisé en 1793, il a été restauré en 1866 par le sculpteur Yves Hernot de Lannion.

Sur le massif rectangulaire très simple se dressent :

. les statues de saint Yves entre le Riche en tenue **Henri II** et le Pauvre, une Mise au tombeau avec le Christ étendu, derrière lui, la Vierge et les saintes Femmes, à droite et à gauche Joseph d'Arimathie et Nicodème et d'autres sans ordre apparent.

La croix centrale écotée porte le Christ accompagné de la Vierge et de Saint Jean - Sur les deux autres les larrons se contorsionnent.

L'ossuaire, près de l'église, est classé monument historique

#### Saint Nicolas du Pelem

L'ancienne chapelle du Pelem, devenue paroissiale en 1845, comprend une nef du XVe siècle flanquée au nord d'un bas côté qui s'étend sur trois travées. Cette nef se continue dans le chœur à chevet plat avec une aile au nord (1474). La porte

nord date de 1575 et le clocher mur a été reconstruit en 1825. La chapelle des fonts baptismaux a été introduite lors de la restauration de 1870. Le maître-autel du XVIIe siècle a subi lui-même une transformation au XIXe siècle.

L'élément le plus remarquable est le vitrail placé vers 1470 dans la fenêtre du chevet. Il se divise en 24 panneaux qui représentent les scènes de la Passion mais deux panneaux du registre inférieur proviennent d'une autre verrière.

Au nord de l'église, la fontaine adossée à une maison remonte au XVIIe siècle.

### Kergrist-Moelou

L'église de la Sainte Trinité à Kergrist-Moelou est une des plus imposantes de la région. En forme de croix latine, elle comprend une tour, la nef, un double transept et le chœur. Dans son ensemble, elle date du XVIe Siècle mais a été restaurée entre 1867 et 1873.

La tour porte une longue inscription : LE XV JOUR D'APVRIL LAN MILL V CT2 LIIII (1554) FUT COMMENCEE CESTE TOUR AU TEMPS DE RI (CHART) PAUL C LOSTEC ET F BORGNE FABRICS LORS PAR G ET P JEZEQUEL OUPVRIERS V D L C BORN ET H CALVEZ CUR. Elle s'élève en deux étages contreboutés de FABRICS LORS PAR G ET P JEZEQUEL OUPVRIERS V D L C BORN ET H CALVEZ CUR. Elle s'élève en deux étages contreboutés de FABRICS LORS PAR G ET P JEZEQUEL OUPVRIERS V D L C BORN ET H CALVEZ CUR. Elle s'élève en deux étages contreboutés de contreforts obliques et couronnés chacun de sa balustrade et s'achève en une flèche polygonale chargée de quatre lucarnes.

Le porche du midi, épaulé de contreforts à pinacles gothiques s'ouvre par une arcade brisée dont la mouluration disparaît dans d'épaisses colonnes engagées et qu'enveloppe une accolade à haut fleuron. Sur le nu du mur se détachent entre deux angelots, une petite baie Renaissance et, au-dessus des armoiries en relief. Les fenêtres de la nef, également en arc brisé s'inscrivent sous de hauts gables fleuris.

A l'intérieur du porche méridional figurent les statues des douze apôtres : Pierre, Jean, Jacques le Majeur, Jacques Le Mineur, Matthieu, Philippe, André, Thomas, Barthélémy, Jude, Simon, Matthias. 11 de ces statues sont en bois. Seule celle de Saint Pierre est en pierre.

A l'intérieur, sur une porte, figurent saint Pierre, saint André, saint Jean et saint Paul. On remarquera une cheminée en bas de la nef et les statues anciennes de sainte Anne, saint François d'Assise, saint Louis, sainte Catherine.

A l'église s'attache un reliquaire aux fines lancettes et dans le cimetière se dresse un calvaire de 1578 malheureusement très mutilé et restauré au XIXe siècle. La base de forme polygonale surperpose deux séries de scènes et de personnages et la croix porte un Christ aux bras cassés.

### Saint Maveux

En juin 1806, une grande partie de l'ancienne église s'écroula et le culte se transporta dans la chapelle Saint Maurice.

A partir de 1808, le clocher fut reconstruit en utilisant, pierre à pierre les matériaux de l'ancienne tour de l'église de **Bon Repos** qui ne datait que de 1780. Le reste de l'édifice ne fut édifié qu'en 1835.

### Paule

#### Chapelle de Lansalaun

Cette chapelle forme avec sa fontaine et sa croix de granit un ensemble très pittoresque dans un site verdoyant. La légende la rattache à l'histoire de Salaun du Folgoet. Mais le nom semble plus ancien et, au dos de la croix, on voit un roi qui doit être Salomon de Bretagne, assassiné par son gendre en 874 et honoré comme saint.

La chapelle du XVIe siècle, de forme rectangulaire comprend une nef de cinq travées avec un bas côté au midi. Elle conserve sa charpente apparente. La verrière de l'arbre de Jessé date de 1528. Et le retable du XVIIIe siècle. On y voit les statues anciennes de la Vierge, de saint Joseph, de saint Joachim et de saint Roch.

### Laniscat

L'église dédiée à saint Gildas relève, en majeure partie, du XVIIIe siècle. On lit, en effet, les dates de 1667 au chevet et de 1691 au dessus des portes du bas cité sud. Cependant, à une portion du XVIe siècle correspondent à l'intérieur les deux travées voisines du chœur. Le clocher, décoré de curieuses cariatides a été construit entre 1725 et 1751.

Demeurent quelques restes d'une sablière du XVIe siècle mais la majeure partie du mobilier ne remonte qu'au XVIIe siècle : les autels, la chaise, la tribune où

se trouve représentée l'Annonciation tandis que des grotesques supportent les emblèmes des Evangelistes. Le grand retable classique est l'œuvre du lavallois Olivier Martinet qui le plaça en 1668. L'église conserve une des rares roues à carillon de Bretagne. On y voit aussi tout un peuple de statues : la Trinité, l'Ecce Homo, la Vierge, saint Gildas, saint Maudez, saint Guillaume, saint Yves, saint Mathurin, saint Jean Baptiste.

### Saint Aignan

En 1893, on se proposait de démolir la vieille église du XVe siècle mais faute de ressources suffisantes, on se borna à la rénover. Grâce à cela, elle conserve son portail au cintre mouluré et enveloppé d'un larmier, ses fenêtres en arc brisé. Le porche méridional largement ouvert entre ses contreforts obliques date de 1568 et dans la maçonnerie de la tour carrée est insérée une dalle armoriée (La Fresnaye, de Bois feuillet, du Fou, sur le tout d'Arradon).

Le riche mobilier pourrait bien provenir de **Bon Repos**: dans le choeur, une Vierge de douleur et un saint Jean empruntés à une crucifixion dont l'élément central pourrait bien être le Christ planté sur la tribune.

Dans l'aile nord, l'arbre de Jessé, sculpté et polychromé, avec, au bas Jessé, père de David et une démons, symbole du péché, sur les rameaux de la lignée des rois, ancêtres du Christ, et au milieu, sur une tige indépendante, la Vierge à l'Enfant saluée et couronnée par les anges.

Dans l'aile du midi, une sainte Trinité

Dans la nef, une belle Pieta.

L'église dédiée à saint Aignan, (il a supplanté saint Iwan) honore aussi sainte Tréphine qui a sa chapelle au sommet de la colline de Castel Finans, dans un site anciennement fortifié et qui domine le lac de Guerlédan.

### Les canaux bretons à travers les siècles.

#### Seizième siècle

L'histoire de la navigation fluviale en Bretagne remonte au règne de François 1er : en 1538 il fut en effet décidé de rendre la Vilaine navigable de Redon à Rennes. Des écluses à sas et à doubles portes furent construites en 1575.

#### Dix-septième siècle

De nombreux projets suivirent. En 1627 l'assemblée des Etats de Bretagne rejeta la canalisation de l'Aulne de Brest à Carhaix.

De 1659 à 1661, les négociants de la région de Redon et Malestroit font exécuter des travaux pour permettre le passage de chalands jusqu'à Malestroit par la Vilaine et l'Oust à l'aide de deux écluses (Beaumont et Rieux).

#### Dix-huitième siècle

En 1730 l'ingénieur Abeille propose un programme de canalisation permettant de relier l'océan Atlantique à la Manche par la Vilaine, l'Isle et la Rance jusqu'à Saint-Malo.

En 1746 le comte François de Kersauson étendit ce projet en avançant l'idée d'un programme de communications intérieures de la Loire à la Vilaine et de la Vilaine au Blavet.

En 1786 une commission composée de Condorcet, l'abbé Bossut et l'astronome Rochon présente un rapport intitulé : «Projet d'un canal de navigation intérieure entre le port de Brest et la Loire à Nantes pour l'approvisionnement de la Marine en temps de guerre». Cette définition montre bien qu'on lui trouvait un intérêt surtout stratégique. La liaison avec Lorient se ferait grâce au Blavet aisément canalisable.

#### Dix-neuvième siècle

En 1806 le blocus anglais sous l'Empire poussa à commencer les travaux. Interrompus en 1815, ils reprirent en 1822 parce qu'on y voyait un moyen d'améliorer la situation économique de la Bretagne intérieure.

L'entreprise était de taille puisque pour aller de Brest à Nantes il fallait, pour atteindre la grande tranchée de 3 Km qui constitue le bief de partage de Glomel à 184 m d'altitude, bief alimenté lui-même par l'étang barré du Coronc - construire de nombreuses écluses sur l'Aulne et ses affluents l'Hyères et le Kergoat, puis redescendre toujours avec des écluses jusqu'à Pontivy (54 m) par le Blavet et son

affluent Le Doré, ensuite remonter par un canal de jonction au bief de partage d'Hilvem à l'altitude de 129 m lui-même alimenté par l'eau de l'étang formé à Bosméléac par un barrage sur l'Oust et cela grâce à la rigole d'Hilvem longue d'environ 65 Km, (150 m d'altitude à son départ). Ce qui donne une pente de 0,3 m par kilomètre.

Ensuite il rejoint Redon sur la Vilaine au niveau de la mer par un canal de jonction et les affluents canalisés de la Vilaine : l'Arhon, le Lié, le Ninian, l'Yvel, la Claie et l'Aff. Pour arriver à Nantes il ne reste plus que par l'Isac à rejoindre le bief de partage du Bout de Bois (à 19 m environ) alimenté en eau par le grand réservoir du Vioreau, puis Nantes par l'Erdre et la Loire.

On imagine les millions de mètres cubes de terre qu'il fallut manipuler avec les faibles moyens de l'époque. Le canal s'étirait sur une longueur de 360 kilomètres environ et ne comptait pas moins de 236 écluses et presque autant de maisons éclusières. Il aura coûté 45 millions de francs-or.

Sans entrer dans tous les détails de la construction du canal on peut s'arrêter un instant sur le gigantesque travail de la construction de la grande tranchée.

Au départ il était prévu, comme l'avait préconisé Rochon, que le bief de partage se fasse à la cote de hauteur de 195 m sur une longueur de 1400 m alors que le point culminant se situait à 206 m. Pour garantir une meilleure alimentation en eau du bief de partage il a été décidé d'abaisser le niveau à la cote de 184 m et ainsi supprimer six écluses ; mais cela a augmenté considérablement le nombre de mètres cubes à manutentionner avec des moyens presque aussi rudimentaires que ceux dont disposaient les Egyptiens pour construire la pyramide de Cheops. Pour celle-ci il a fallu aplanir les 52.000. m2 de la base et entasser 2.300.000. m3 de blocs de pierre culminant à 147 m.

La tranchée à elle seule a nécessité l'enlèvement de 3 millions de m3 et le nivellement d'une plateforme aussi vaste que celle de la grande pyramide.

Les entreprises engagées dans ce travail de titan connurent bien des déboires et plusieurs d'entre elles firent faillite. Les hommes souffrirent encore davantage. La main d'oeuvre était recrutée sur place mais on dut faire largement appel aux bagnards des ports militaires. La dureté du travail, le climat humide et assez froid, l'insalubrité des locaux, la malnutrition, le choléra, la «fièvre récurrente» décimaient les effectifs et provoquaient des désertions qu'avaient peine à contenir les gendarmes et les soldats de surveillance.

Le canal n'entra en service qu'en 1842. Il servait surtout à transporter des matériaux pondéreux : pierres, ardoises, fer, céréales... Vingt ans plus tard, l'arrivée du chemin de fer en Bretagne ruina les espoirs qu'on avait mis en lui et le trafic ne cessa de décroître tandis que son entretien devenait une charge exorbitante.

### Vingtième siècle

En 1921 le Société Générale d'Entreprise qui devint ensuite Société Hydro-électrique Armoicaine envisage une usine hydro-électrique. Pour la réalisation de cette usine on prévoit la construction d'un barrage de 45m de haut au niveau de l'écluse de Guerlédan qui inondera 400 hectares sur une longueur de rivière de l'ordre de 10 kms, noiera 18 écluses et retiendra dans cette vallée resserrée 50 000 000 m3 d'eau.

Le cahier des charges stipule, entre autres, la puissance de la chute : 12.000 KWH, hauteur 45 m, débit maximum 28 m3 500 par seconde, maintien de la navigation et circulation des poissons.

Le chantier est ouvert en 1923 et après diverses péripéties, barrage et usine sont inaugurés en 1930.

Mais le cahier des charges n'est pas respecté car le barrage est modifié, le débit passe de 28 à 49m3 par seconde et de ce fait, le passage des bateaux et des poissons est réputé impossible. Après bien des palabres le déclassement du canal entre Guerlédan et Chateaulin est décidé en 1957.

Cela dit il faut préciser que, bien que le canal ne soit pas déclassé en aval de Guerlédan, le bief, la rigole d'Hilvem ainsi que bon nombre d'écluses ne sont pas en état. Pratiquement la navigation n'est donc possible qu'entre Nantes et l'entrée du canal de jonction d'Hilvem à l'écluse 76 d'une part, qu'entre Lorient et Pontivy sur le Blavet, et qu'entre Brest et Port de Carhaix sur l'Aulne d'autre part.

Il faut par contre signaler qu'en amont du lac de Guerlédan, les écluses de Bon Repos et de Saint Hervé sont en cours de remise en service et peut-être les écluses jusqu'à Gouarec le seront-elles prochainement, cela dans un but touristique.

Aujourd'hui la municipalité de Glomel et la Direction Départementale de l'Equipement des Côtes-du-Nord étudient un projet de création d'une réserve complémentaire d'alimentation en eau de la tranchée de Glomel.



L'association pour la promotion touristique des canaux bretons et des voies navigables de l'Ouest créée par Monsieur Henno en 1963 a favorisé une prise de conscience qui a permis la remise en état et l'aménagement touristique d'une grande partie des canaux.

L'Ardeb (association régionale de tourisme équestre en Bretagne) et l'Abri (association bretonne des relais et itinéraires) s'intéressent depuis 1974 à la mise en valeur des chemins de halage et à la restauration des maisons éclusières dans le «souci de promouvoir une forme originale de tourisme diffus dans le respect de l'environnement».

De son côté l'association pour la sauvegarde de la Rigole d'Hilvern qui a fait sur la rigole des brochures très intéressantes s'inquiète de son devenir et fait des propositions pour sa remise en état.

Tout cela est très encourageant certes mais tant que les bateaux de plaisance, couramment utilisés sur les canaux, et les poissons ne pourront franchir le barrage de Guerlédan, l'intérêt touristique de ces travaux sera limité.

Comment réaliser ces franchissements d'une manière aussi économique que possible tant en coût d'investissement qu'en consommation d'énergie ?

La question est posée...

Voici donc quels ont été les documents remis aux concurrents du Rallye du 18 juin qui avait pour thème «La grande aventure du Rohan». Les concurrents devaient en remplir les blancs.

Ils devaient aussi fendre du bois dans la splendide forêt de Quénécan qui a perdu, lors de l'ouragan, ses plus beaux arbres.

Puis, aux forges de Salles, ils attribuaient un nom à chacun des bâtiments.

A la grande tranchée en Glomel c'était un parcours en canoé-kayak.

A Hilvern ils débroussaillaient les bords de la rigole et résolvait un problème de cubage d'eau.

Enfin à l'arrivée à l'abbaye de Bon Repos où nous accueillait Maurice Le Gallic, qui depuis trois ans a fait là un extraordinaire travail de restauration de ces ruines prestigieuses, les concurrents devaient trouver un slogan ou des idées susceptibles de stimuler la mise en valeur du Rohan. Des personnalités de la région : Monsieur le maire de Rostrenen, Conseiller général des Côtes-du-Nord : l'abbé Radenac qui depuis des années s'attache à la mise en valeur du centre Bretagne, Monsieur Pierre-Yves Nédelec et Mademoiselle Floch représentants du Comité régional au tourisme, un aménageur Monsieur Cohen, composaient le jury.

Voici quelques uns des slogans :

- «Le coeur de la Bretagne palpite entre ses côtes» dû à une équipe de médecins : le docteur Le Brazidec et le docteur Massart,

- «La Bretagne, ça décoiffe»,

- «La Bretagne centrale n'est pas un mythe, je l'ai rencontrée».

Et quelques unes des idées de mise en valeur :

- Améliorer l'axe Est-Ouest du réseau routier très défectueux dans la région de Caurel,

- Créer un complexe sportif de haut niveau aux Forges de Salles,

- Créer un parc botanique dans le centre Bretagne,

- Rendre la circulation à nouveau possible sur le canal grâce à un système permettant aux bateaux le franchissement du barrage de Guerlédan et aux saumons la remontée du Blavet,

- Remettre en état la rigole d'Hilvern par des méthodes douces,

- Rénover le centre des bourgs en respectant totalement le caractère,

- Développer les gîtes ruraux et tous les moyens d'hébergement modestes,

- Lutter sérieusement contre toutes les formes de pollution et particulièrement la pollution de l'eau et la pollution olfactive due aux «alizières»,
- Garder les rares talus existants,
- Cacher derrière des rideaux d'arbres zones industrielles et zones artisanales,
- Flécher les monuments mégalithiques, les chapelles, fontaines, etc...,
- Flécher et entretenir les sentiers pédestres et vieux chemins,
- Imprimer un dépliant en plusieurs langues couvrant un ensemble de communes,
- Organiser (par groupes de communes) des loisirs d'été par mauvais temps : salles de cinéma où passer de bons films familiaux, jeux de société, ping-pong, etc...,
- Aider les propriétaires à nettoyer leurs bois et à replanter.

Les **grands gagnants** de ce rallye furent :

- L'équipage Yviquel de Kervignac qui a gagné une semaine en house-boat sur les canaux anglais offert par Heron's Cruisers Limited de Malestroit,
- L'équipage Picard - Bellaches de Lorient qui a gagné un aller-retour pour l'Angleterre pour deux personnes offert par la B.A.I.,
- L'équipage Martin - Le Bec d'Auray qui a gagné un «repas-croisière» pour deux personnes sur le «Georges Cadoudal» offert par Monsieur Evenas.

Mais tous les concurrents recevaient le n° spécial sur les «Ouvrages d'art» de la très belle revue éditée par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, et certains des beaux livres offert par Sélection du Reader's Digest, et des numéros du «Chasse-Marée» et d'«Ar Men».

### Des livres à offrir

- Un nouveau livre du chanoine Danigo : «Eglises et chapelles de Vannes - Tome I : Vannes-Ouest».

Un livre du chanoine Danigo est toujours un événement pour ceux qui s'intéressent à l'architecture religieuse en Bretagne, car on sait que ses ouvrages sont à la fois fortement documentés et agréables à lire, deux qualités qui ne vont pas toujours de pair. Préfacé par Pierre Pavec, maire de Vannes, celui-ci est, après «Eglises et chapelles du Pays de Baud», «Eglises et chapelles du canton de Cléguérec», «Eglises et chapelles du Doyenné du Port-Louis et de Groix», «Eglises et chapelles du Pays de Lanvaux», «Eglises et chapelles du Doyenné de Belz», le sixième de ceux qui, édités par l'UMIVEM, étudient non une commune mais tout un terroir. Ici : Arradon, Baden, Larmor-Baden, Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Ploeren.

Dans ce terroir, une très belle église romane, celle de l'Ile d'Arz, une belle chapelle gothique du XVème siècle, celle de Béléan en Ploeren, sont étudiées minutieusement, mais l'auteur étudie aussi avec amour les chapelles plus modestes, les églises plus récentes, (parfois datées du siècle dernier). Il en connaît l'histoire et la raconte de façon vivante. Ainsi, en lisant les épisodes de la construction de Saint Pierre d'Arradon, on peut s'amuser des relations mouvementées entre la préfecture et la paroisse. Architecture, vitraux, mobilier, tableaux, tout est décrit, et le livre est illustré de nombreuses photographies. Les quatre dernières pages sont consacrées à un glossaire illustré. Après l'avoir lu, tous sauront ce que sont batières, cavets ou modillons, et ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage, dont l'auteur sait être savant sans être jamais pesant.

- Le chanoine Ernest Collet dont on a lu dans le bulletin de très jolis articles sur la vallée du Scorff était un grand ami de l'UMIVEM. Il est mort en mars 88. Poète il a légué au groupement spirituel dont il était aumônier 80 poèmes qui seront prochainement édités. On peut y souscrire en envoyant 30 francs à Madame Sauvet 15 bis boulevard Gouvion Saint Cyr-75017 Paris.

- Un autre grand ami de l'UMIVEM, Monsieur Jacques Fraval de Coatparquet a écrit un livre lui aussi, «Sans selle ni bride» est un recueil de souvenirs auquel s'ajoutent quelques nouvelles. Edité à compte d'auteur sous le nom de Jacques de Comper et illustré par le Colonel Georges Margot, Louis Tattevin, Guy Le Gouvello du Timat, M.L. Fraval de Coatparquet, Christian Péron, Jacques de Comper, on y respire le parfum du pays de Vannes dont l'auteur connaît à merveille les gens et les choses. Le chapitre sur les prophéties de Roué Stévan est l'un des plus frappants car ce bonhomme au milieu du siècle dernier parlait d'événements terribles qui se passeraient :

«Les voitures iront sans leurs chevaux,  
 «Les hommes voleront dans l'air comme les oiseaux,  
 «La parole ira d'un bout du monde à l'autre,  
 «Les routes seront sur le pays comme une toile d'araignée ; elles iront jusque dans les fermes les plus perdues, et il y aura des grandes qui auront le droit sur les autres,  
 «Les gens mettront des rateaux sur les toits des maisons !»

«Et puis il a dit aussi : «tout ça arrivera quand c'est que tu sauras plus reconnaître les filles des garçons et que ces filles là, seront si hardies après euss qu'ils seront obligés de courir devant, nom de diap!» - car jamais, Vincent ne profanait le nom du Seigneur.»

Mais ailleurs que d'anecdotes amusantes, de passages touchants, de descriptions savoureuses. Et partout un humour léger qui n'éteint pas la tendresse. La page 170 sur le scieur de long par exemple ne déparerait pas un ouvrage d'ethnologie. Et quelle galerie de portraits de chatelains, de paysans, d'ecclésiastiques, de trimardeurs ! Mais les plus beaux passages sont peut-être ceux où cet ornithologue distingué décrit les oiseaux et leur habitat :

«Comment décrire l'ambiance des marais ? Comment décrire ce qui est fait d'impondérable ?

«Que ce soit dans les marais intérieurs où, seule, l'eau douce accueille et supporte les joncs, et ces touffes de carex qui forment de grosses mottes sur lesquelles l'équilibre est si difficile à garder - en sautant de l'une à l'autre - ou ces mollières parfois dangereuses qui frémissent à vingt pas devant soi, tissées d'un entrelac d'herbes, flottant sur des vases liquides.

«Ou qu'il s'agisse des marais de la côte, domaine de l'eau saumâtre et des carex, de l'eau salée aussi lorsque la marée monte à l'assaut du rivage, soutenue par la vigoureuse poussée de l'océan.

«Royaume des brumes mais aussi des transparences, des effluves pénétrantes, qu'elles soient fades ou salées, domaines des oiseaux de toutes espèces qui semblaient innombrables, et le seraient encore si l'homme consentait à les ménager.»

«Les marais sont terres d'élection pour la chasse comme aussi pour l'observation de l'avifaune et l'étude botanique des plantes très variées qui y prospèrent. Ils sont un univers pour qui sait les comprendre. Peut-être bientôt ne seront-ils plus qu'un souvenir, en dépit de la lutte que mènent pour les défendre, ceux qui s'obstinent à espérer que l'homme s'assagira... enfin, et saura maîtriser les ravages de sa lourde, envahissante et impitoyable hégémonie.»

Ce livre est en vente chez l'auteur (180 F) : Monsieur Jacques Fraval de Coatparquet, Coh Castel, MONTERBLANC, 56250 ELVEN

Marie-Madeleine MARTINE

#### Appel à votre générosité

- Ce bulletin porte le numéro 39. Le numéro 40-41 est la brochure du chanoine Danigo sur les Eglises et Chapelles du pays de Vannes Ouest. Le Chanoine Danigo a un autre manuscrit sur Vannes Est. Mais où trouver les 50.000 francs nécessaires à l'édition ? Le Crédit Agricole, à qui nous en sommes reconnaissants, avait été très généreux pour les précédentes brochures. Mais l'UMIVEM a déçu en jouant son rôle de défenseur des sites de Kerjouanno. Or le Crédit Agricole participe au financement de l'opération immobilière réprouvée par l'UMIVEM.... La liberté de parole coûte cher parfois!

#### Appel à vos compétences

- Comme presque toutes les associations, l'UMIVEM a chroniquement besoin d'argent, mais elle a aussi besoin de matière grise. S'il y a parmi vous ou parmi vos amis des personnes intéressées par tel ou tel aspect de l'environnement dites-le nous. Notre bulletin paraîtrait plus souvent si l'équipe «de terrain» était doublée d'une équipe pensante.

## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

### Les Amis du Pays entre Mès et Vilaine

Notre association poursuit sa lutte pour que la frange littorale soit épargnée par l'urbanisation.

Elle défère systématiquement devant les tribunaux toutes les infractions commises en bord de côte. Malheureusement, le plus souvent, les jugements obtenus ne sont pas exécutés. C'est ainsi qu'un ensemble de 90 logements va être édifié dans un bois alors qu'un jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 9 octobre 1985 y avait exclu la possibilité de construire.

Elle accepte volontiers de négocier avec les partenaires de bonne foi, si la nature peut y trouver son compte. Ainsi un accord a-t-il été passé avec un promoteur qui a pu restaurer 25 logements proches du rivage mais, en contrepartie, a tenu sa promesse d'en supprimer 6 qui défiguraient le site.

Elle se réjouit vivement de l'avis favorable donné par la Commission des Sites au classement de la falaise de la Mine d'Or et souhaite que les équipements lourds prévus sur cette falaise puissent être évités.

Le combat que mène l'association se justifie par des raisons d'ordre esthétique et biologique. L'urbanisation des côtes est source de pollution. Pourquoi les huîtres meurent-elles aujourd'hui à la pointe du Bile ? Quelles seront les conséquences, demain, de l'implantation d'un golf et de la réalisation de centaines de maisons à Kermouraud, sur les côtes qui dominent la Vilaine ?

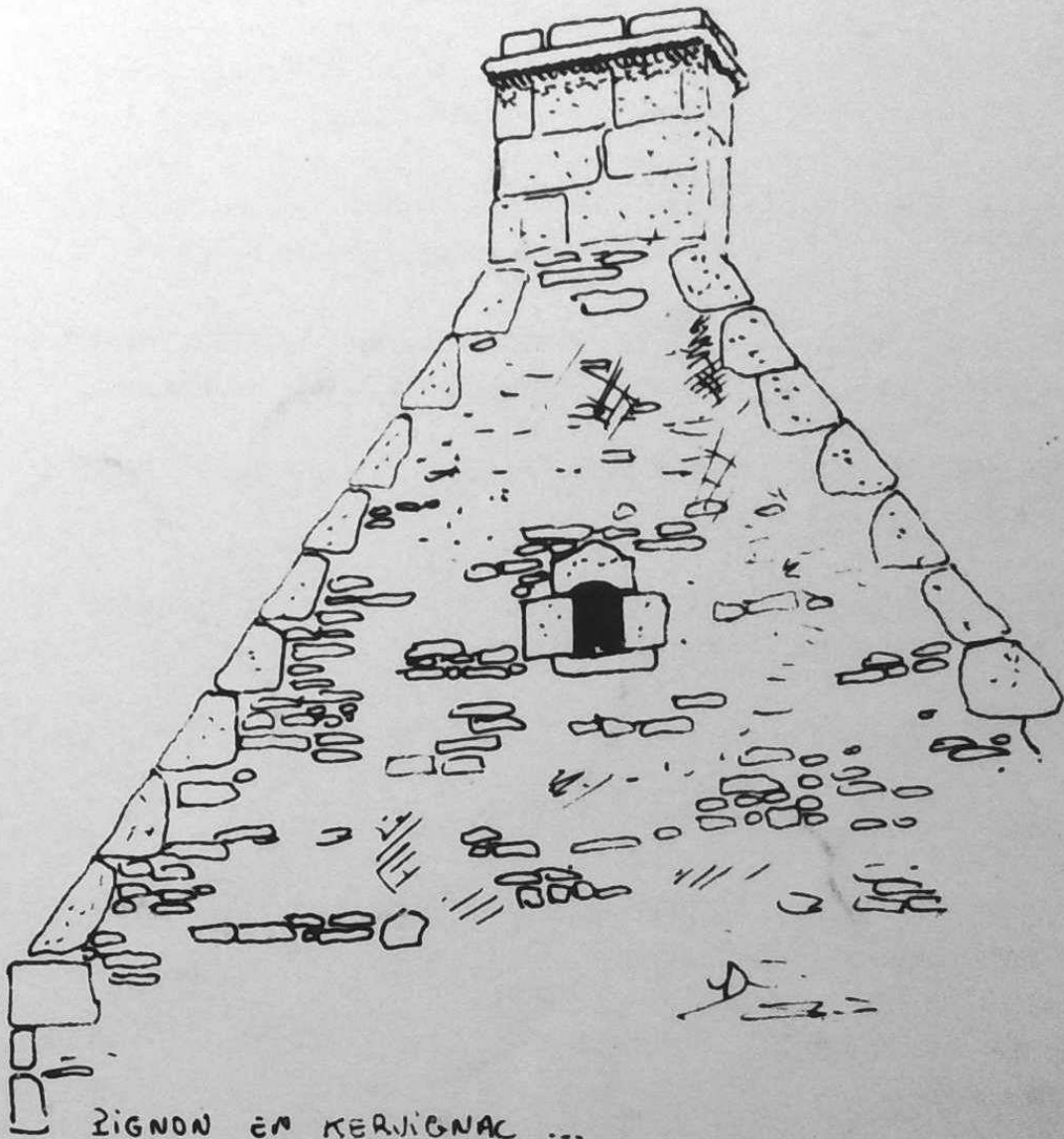
Parce que l'opinion publique se préoccupe de plus en plus de ce genre de questions, nous organisons chaque été de nombreuses réunions d'information sur l'environnement. Pour les empêcher, depuis deux ans, le maire nous interdit l'accès à la salle des fêtes communale.

Refuser d'envisager et de traiter les problèmes d'environnement, c'est desservir la vie économique locale. Qui croira que les touristes puissent affluer dans des sites enlaidis et pollués ? L'essor économique passe par une politique de protection des sites.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UMIVEM AU 8 AVRIL 1988

- **PRESIDENTE** : Madame Marie-Claire BORDE, Bordlann, B.P. 3, 56600 LANESTER
- **VICE-PRESIDENT** : Monsieur Jean-Claude PIERRE, 1, rue des Primevères, 56530 QUEVEN, (Président de l'association «Eau et Rivières de Bretagne»)
- **VICE-PRESIDENT** : Monsieur Loïc de KERHOR, Manoir de Kerleguen, 56390 GRANDCHAMP, (Président pour le Morbihan des Vieilles Maisons Françaises)
- **CONSEILLER JURIDIQUE** : Monsieur Jacques MERIMEE, 35, rue Ferdinand Buisson, 75016 PARIS, (Conseiller Honoraire à la Cour de Cassation)
- **CONSEILLER JURIDIQUE ADJOINT** : Madame Paulette PARIS, Le Grand Bodo, 56750 DAMGAN, (Présidente de l'association de Sauvegarde de la Région de Damgan)
- **CONSEILLER MARITIME** : Monsieur Pierre MORICE, Kergroix, 56340 CARNAC, (Président des «Amis de Carnac»)
- **CONSEILLER EN ARCHITECTURE** : Monsieur Yves DUBOST, Manoir de Rédillac, SAINT-JACUT-LES-PINS, 56220 MALANSAC
- **SECRETARE** : Madame Marie-Madeleine MARTINIE, Le Mané, 56600 LANESTER
- **TRESORIER** : Monsieur René REGNIEZ, 18, rue Général Frébault, 56100 LORIENT
- Monsieur Pierre LE PADELLEC, Er Geignec, 56310 BUBRY (Président des «Amis de l'UMIVEM»)
- Monsieur Rolland LE GALLIC, Guerlezan, SAINT-MAYEUX, 22320 CORLAY (Représentant Breiz Santel)
- Monsieur Jacques FRAVAL de COATPARQUET, Coh Castel, MONTERBLANC, 56250 ELVEN
- Madame Marie-Armelle ECHARD, 3, rue Duguay-Trouin, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, (Présidente de l'association du Pays entre Mès et Vilaine)
- Monsieur Robert VEKEMANS, Mané et Pont, 56870 BADEN
- Monsieur Yves MAZE, Ker Paul, 56370 SARZEAU (Président de l'association pour la sauvegarde du Pays de Rhuys)





Directeur de la Publication : Marie-Claire Borde

Impri' Plast, Gourin, 97.23.60.17

Dépôt légal : 4me Trimestre 1988